

7 1/2% WOOD GUNDT
692-4200

2 ANS
25 000 \$ minimum
GARANTI
Taux sujet à modification

LE SOLEIL

EXPANSION SAINT-EMILE
Plusieurs terrains
Vue sur Québec
Secteur boisé

Construisez vous-même
PRIX À PARTIR DE
22 500\$

BRUNO SANFAÇON
847-2521, 654-2000

MARDI 2 FÉVRIER 1993

QUÉBEC, 97^e ANNÉE, NO 35
44 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOÏD

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.50 TPS 0.24 TVQ 0.30 4.04

MONTRÉAL OTTAWA 60c Plus TPS TVQ

50c Plus TPS TVQ

SPÉCIAL LE SOLEIL

La maladie du jeu, un problème de société mal connu



Assez paradoxalement, même si le jeu engloutit des milliards de dollars par année au Québec seulement, la « maladie du jeu » reste l'une des pathologies les plus méconnues, victime de l'ignorance, de l'indifférence et de la tolérance sociale. Aucun programme de prévention n'a encore été mis au point concernant le jeu et ses effets pernecieux dans toutes les couches de la société. **A-2**

LE SPORT

« La fin approche », reconnaît Gretzky

Wayne Gretzky a pris un p'tit coup de vieux. « Je fais du rattrapage. Je pense surtout à ne pas avoir l'air fou », confie-t-il à la veille du match Kings-Nordiques. **S-2**

LE MONDE

Israël autorise le retour d'une centaine d'exilés palestiniens

Le premier ministre israélien a décidé d'autoriser le retour immédiat d'une centaine des 400 Palestiniens expulsés au Liban et de réduire l'exil des autres à moins d'un an. **A-3**

LE QUÉBEC

Un trou budgétaire de 820 millions \$ de plus

Le déficit du Québec atteindra 4,6 milliards \$ au 31 mars prochain, soit 820 millions \$ de plus que les prévisions du discours sur le budget en mai dernier. **A-4**

LE CANADA

Mulroney promet la «triple couronne» aux libéraux

Le premier ministre refuse toujours de confirmer s'il reste. Il promet par contre à Jean Chrétien la « triple couronne », une troisième victoire sur les libéraux. **A-4**

LA MODE

Au bal, les duchesses seront toutes des reines

Comparées à celles de l'an dernier, les robes que porteront les sept duchesses du Carnaval de Québec pour le célèbre Bal de la reine sont plus majestueuses. **C-1**

L'ÉDITORIAL

Brian Mulroney doit rester

Le Québec et le Canada se porteront plus mal encore si Brian Mulroney abandonne ses fonctions. Aucun des remplaçants éventuels ne pourra faire mieux que lui. **A-10**

L'INDEX

Annonces classées	C-3 à C-6
Arts	B-3 et B-4
Bridge	C-5
Décès	C-6 et C-7
Économie	B-5 à B-8
Éditorial	A-10
Horoscope	C-7
Les idées du jour	A-11
La mode	C-1 et C-2
Le monde	A-6 à A-9
Où aller à Québec	B-4
Québec et l'Est	B-1 et B-2
Une place au SOLEIL	B-2

TABLOÏD SPORT	S-1 à S-13
Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Feuilleton	S-14
Mots croisés / mystère	S-14

LA MÉTÉO

Aujourd'hui: Ensoleillé.
Ennuagement graduel en après-midi.
Max.: -11; min.: -15.



Demain: Nuageux et venteux. Max.: -4; min.: -9. **S-16**



La cour d'appel confirme la faillite

L'empire Malenfant liquidé

QUÉBEC — La cour d'appel a confirmé, hier, la faillite de Raymond Malenfant dont l'empire immobilier est aussitôt entré en processus de liquidation.

par LOUIS TANGUAY
LE SOLEIL

Le tribunal composé des juges Paul-Arthur Gendreau, Claude Bisson et Thérèse Rousseau-Houle a donné plein effet au jugement du juge René Letarte de la cour supérieure qui mettait l'homme d'affaires en faillite le 22 décembre dernier.

« La faillite existe », a constaté sur le banc le juge Bisson, après avoir donné raison aux

avocats de Revenu Québec qui demandaient que la cour rejette la demande d'appel du groupe Malenfant. Il appartiendra à qui de droit de fixer la première assemblée des créanciers à qui une nouvelle proposition doit être présentée pour la disposition des biens de la faillite.

On se souviendra que dans la décision du 22 décembre, le juge Letarte avait nommé un nouveau syndic au dossier, M. Pierre Poliquin, puisque le syndic actuel, M. Marc Sheedy, avait annoncé son intention de

ne pas agir advenant une liquidation.

La famille Malenfant avait cependant immédiatement porté cette décision en appel, mais, le 14 janvier, Revenu Québec avait obtenu du tribunal d'appel que l'assemblée des créanciers convoquée par le syndic pour le 20 janvier soit suspendue.

L'avocat du groupe Malenfant, Me Pierre Leclerc, a pour sa part refusé de commenter la décision du tribunal ou de dire si son client voudra continuer la lutte pour son empire. Il a cependant confirmé que même s'il voulait tenter un recours en Cour suprême, cela n'empêcherait pas et ne retarderait pas l'exécution de la faillite.

« À partir de maintenant, le processus de liquidation est commencé et ce sera vraisemblablement au syndic Poliquin de convoquer les créanciers », a-t-il reconnu à sa sortie du tribunal. A son avis, les hôtels de la famille devraient demeurer ouverts pendant le processus de liquidation.

Pour sa part Alain, le fils de Raymond Malenfant, visiblement secoué par la décision des trois juges, a été encore plus avare de commentaires. Il a toutefois précisé que l'impact de la décision rendue hier en fin de journée était moins dur que celui du premier jugement qui

avait déclaré le groupe en faillite.

Demain, le juge Letarte doit entendre les représentations des institutions financières qui ont demandé à la cour supérieure la permission de reprendre possession des immeubles sur lesquels elles détiennent des hypothèques. Il s'agit de la Banque d'Amérique, dont la créance s'élève à 38 millions \$ sur l'hôtel Ramada Universel et le complexe Raycom à Montréal, et de la Fédération des caisses Desjardins de Québec, créancière de 11 millions \$ sur le Manoir Richelieu.

Autre texte en page B-7

Saisie record de «coke»: lourdes peines de prison



Quatre des sept suspects dans l'affaire de la plus importante saisie de drogue au Canada ont plaidé coupable à une accusation d'importation illégale de stupéfiants. Le pilote québécois de l'avion Convair ayant servi à transporter les 4323 kilos de cocaïne de la Colombie vers Casey, en Haute-Mauricie, le 17 novembre dernier, a immédiatement écopé d'une peine de prison de 23 ans, avec possibilité de libération conditionnelle après 10 ans. Trois Colombiens ont été condamnés à une peine de 20 ans de pénitencier.

page A-2

Enseignante dénoncée à Saint-Albert-le-Grand

Le syndicat menace de poursuivre les parents et le comité d'école

QUÉBEC — Le Syndicat du personnel de l'enseignement de Québec-Montmorency poursuivra en justice la présidente du comité d'école de Saint-Albert-le-Grand et les parents de la dizaine d'enfants de première année qui ont dénoncé publiquement, la semaine dernière, l'attitude jugée « traumatisante » d'une enseignante, Mme Liliane Giguère-Trudel.

par VINCENT CLICHE
LE SOLEIL

Le président de ce syndicat, M. Jacques Cantin, a déclaré hier que ces personnes recevront d'abord une mise en demeure les enjoignant de se rétracter, et, dans le cas contraire, que des procédures en libelle diffamatoire et dommages et intérêts pourraient être intentées.

Par ailleurs, M. Cantin trouve inacceptable la décision prise par la CECQ d'engager une deuxième enseignante en première année du primaire à l'école Saint-Albert-le-Grand pour donner les cours à la dizaine d'enfants « traumatisés ». Le syndicat demande à la commission scolaire de réviser cette décision.

« Cette solution, à laquelle le syndicat n'a pas été appelé à contribuer, crée un dangereux précédent parce qu'elle a pour effet de miner l'autorité des en-

seignants et des enseignantes et la crédibilité de l'enseignante concernée », a expliqué M. Cantin.

Selon lui, cette décision a pour effet de donner raison aux parents même si la commission scolaire dit qu'elle supportait l'enseignante. « C'est clair, d'ajouter le président du syndicat, la CECQ a ménagé la chèvre et le chou en achetant la paix à court terme. Pendant ce temps, a-t-il poursuivi, il existe des groupes de 26 et 27 élèves en première année dans d'autres écoles alors que le maximum devrait être de 25 élèves. » Il a donné l'exemple de l'école Stadacona où existe un groupe de 27 élèves comprenant quatre 7lèves ayant des difficultés socio-affectives.

Le syndicat croit que la dizaine de parents de Saint-Albert-le-Grand, appuyés par le comité d'école, ont agi inconsidérément en décidant de régler des comptes sur la place publique.

« Dans ce cas-ci, nous dénonçons la procédure utilisée par certains parents, procédure qui consiste à se faire justice soi-même via les médias d'information, causant ainsi un tort immense et des préjudices réels à l'enseignante concernée et nuisant aussi au climat de travail dans l'école », a dit le président du syndicat.

« Nous avons donc confié à nos procureurs le mandat de prendre les recours juridiques appropriés pour et au nom de Mme Liliane Giguère-Trudel, afin de réclamer réparation pour les préjudices subis », a déclaré M. Cantin.

Quant à savoir si les actions reprochées à Mme Giguère-Trudel étaient exactes (serrage de bras, pensum sur l'heure du



M. Jacques Cantin, président du Syndicat de l'enseignement de Québec-Montmorency.

diner et refus de permission d'aller aux toilettes), le président a expliqué que ce n'était pas au syndicat à enquêter, mais bien à l'employeur. « L'enseignante n'a été l'objet d'aucune sanction disciplinaire », s'est contenté de dire M. Cantin.

Saint-Clément Un juge met fin au siège du bureau de poste

SAINT-CLÉMENT — Les citoyens de Saint-Clément ont mis fin hier soir vers 20 h à l'occupation du bureau de poste de la municipalité, se pliant ainsi à une injonction émise plus tôt en journée.

par CARL THÉRIAULT
collaboration spéciale

C'est au son des cloches de l'église et des klaxons des équipements lourds de la municipalité par un froid intense que le comité de sauvegarde a mis un terme au siège de l'édifice qui aura duré 59 jours.

A quelques reprises, les camions de déneigement sont passés devant le bureau de poste aux applaudissements d'environ 125 personnes qui étaient venues assister à la fin de cette bataille qui a fait parler d'elle à travers le pays.

Le drapeau canadien a été arraché du mât au sommet duquel il flottait pour être ensuite lancé dans la rue principale et déchiré sous les roues des camions.

Peu à peu, le bureau de poste a été vidé des pièces apportées par des citoyens de la municipalité: réfrigérateur, chaises, tables, cafetière...

Les quelque 125 personnes réunies hier en fin d'après-midi en assemblée générale ont décidé de ne pas défier l'injonction interlocutoire émise hier par la juge Danielle Blondin à l'effet de quitter immédiatement le terrain et l'édifice logeant le bureau de poste. Le comité de sauvegarde n'ira pas non plus en appel.

L'ordonnance exige aussi de cesser les entraves à la cueillette, au transport et à la distribution du courrier, et à la circulation routière sur l'autoroute 20 ou quelque autre route au Québec.

« Dans notre coeur, le bureau de poste sera toujours ouvert », a déclaré hier en conférence de presse le porte-parole du comité de sauvegarde. « Ce n'est pas en défiant la loi qu'on va gagner. On va continuer à se battre en créant une solidarité qui va se répercuter dans l'avenir ».

« Ce n'est pas parce qu'on est peureux qu'on met fin à l'occupation. On a décidé de vivre autrement ce combat », a commenté Richard Cimon.

Le maire, Roger Caron, voit dans le résultat de ce long conflit le fait que maintenant les idées de ses concitoyens sur le développement rural seront mieux entendues dans les instances gouvernementales concernées. « La municipalité va avoir à négocier avec la Société canadienne des postes », dit-il.

SPÉCIAL **LE SOLEIL**

Les ressources manquent pour aider les joueurs pathologiques

QUÉBEC — En dépit de l'augmentation considérable du nombre de joueurs pathologiques au Québec, victimes des vidéo-poker, les ressources pour leur venir en aide restent très minces.

DERNIER DE 2
textes de JACQUES DALLAIRE
LE SOLEIL

Cette maladie, parce que c'en est une, qui touche plus ou moins durement 125 000 Québécois, n'est pas encore reconnue et reste difficile à déceler, même si le joueur et l'alcoolique présente une dépendance similaire. Le malade est le seul à détenir la solution à son problème, mais doit l'admettre et se résigner à consulter.

Cette pathologie est d'autant plus complexe que le malade, se recrutant surtout parmi des hommes comptant une carrière de jeu de 10 à 20 ans, va consulter lorsqu'il est rendu à la limite.

Le professeur Robert Ladouceur, de l'École de psychologie de l'université Laval, mène des recherches et a mené de nombreuses études sur le jeu, en plus d'agir comme consultant dans plusieurs dossiers comme celui des casinos. Depuis 12 ans, l'École accueille des « patients » amochés et offre gratuitement une thérapie, mais peu de gens s'y présentent, comme si dans une grande région comme celle de Québec, le jeu ne faisait pas problème.

« Depuis 12 ans que nous existons, jamais personne n'est venu nous voir à titre préventif, précise M. Ladouceur. Pour accrocher, il faut que les joueurs pathologiques soient dans le trou ». L'an dernier, l'École a lancé un programme de prévention auprès des jeunes, une étude à laquelle

avait participé le professeur démontrant que 1,7 % d'entre eux peuvent être diagnostiqués joueurs pathologiques et que 5,6 % souhaitent arrêter de jouer mais en sont incapables.

Malgré ces données inquiétantes, cinq jeunes seulement en ont profité. « Nous avons également fait diverses présentations devant des groupes de jeunes, ajoute M. Ladouceur. Ce qui les a impressionnés, ce ne sont pas les témoignages pathétiques de joueurs compulsifs qu'ils venaient d'entendre ou les effets pernicieux du jeu si on s'y laisse prendre, mais que le jeu lui-même soit un problème ».

Existe bien le groupe d'entraide *Joueurs anonymes (Gamblers anonymous)*, fondé en 1957 en Californie et qui a adopté les objectifs des Alcooliques anonymes. L'abstinence totale et volontaire est l'unique objectif poursuivi que l'on atteint idéalement au bout de deux ans.

Cependant, l'organisme présente aussi au Québec a surtout pied à terre à Montréal. De plus en plus de victimes du vidéo-poker et de plus en plus de jeunes s'y rabattent, souvent en phase critique pouvant mener jusqu'au suicide. Le taux de roulement des bénévoles est important et les résultats de diverses études démontrent que 7 % des joueurs atteignent l'objectif visé, 16 % fréquentent le groupe depuis deux ans, 22 % ne reviennent pas après la première séance et 70 % ont quitté.

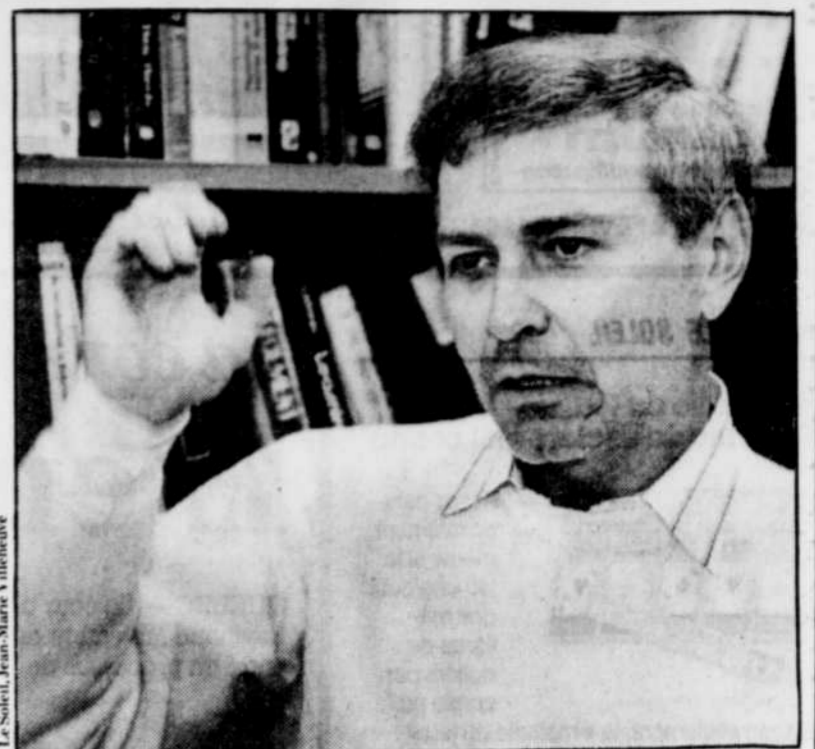
Stop Vidéo-Poker, animé par

M. Gilbert Déry de ville Laval, mène un bardas du diable depuis l'automne dernier pour enrayer la prolifération des vidéo-poker. Mais, M. Déry admet être à bout de ressources. « Je suis à la limite de mes fonds, confie-t-il en entrevue téléphonique au SOLEIL et on n'est pas là comme thérapie ».

Le mouvement fait néanmoins tache d'huile et d'autres voix commencent à s'élever à Québec, Rimouski et sur la Côte-Nord. « Je suis impliqué depuis quelques jours seulement, explique M. Earl Brochet de Rimouski. Je sais que le problème est grave chez nous. J'ai du temps. Des



fois, on se demande ce qu'on pourrait faire pour aider les autres. D'après ce que je vois, je me sentirais coupable de ne rien faire. On a déjà assez des loteries comme ça. Si le gouvernement veut légaliser les vidéo-poker qu'il en assume aussi toutes les responsabilités ».



Le professeur Robert Ladouceur.

Le jeu: une maladie mal connue qui coûte des milliards à l'État

QUÉBEC — Assez paradoxalement, même si le jeu engloutit des milliards de dollars par année au Québec seulement, la « maladie du jeu » reste l'une des pathologies les plus méconnues, victime de l'ignorance, de l'indifférence et de la tolérance sociale.

Le professeur Robert Ladouceur, de l'École de psychologie de l'université Laval, déplore qu'aucun programme de prévention du genre *la modération a bien meilleur goût* n'ait encore été mis au point concernant le jeu et ses effets pernicieux dans toutes les couches de la société.

« Pourtant, confie-t-il en entrevue au SOLEIL, des gens attendent leur chèque de BS pour jouer à la loterie, des professionnels perdent des fortunes aux courses attelées ou dans les vi-

déo-poker, mais le jeu pathologique est encore considéré comme une *maladie honteuse*. Les malades du jeu ne sont pas des psychopathes ou des schizophrènes, mais des gens qui ont besoin d'aide ».

Mais, même en milieu médical, précise M. Ladouceur, on ne compte qu'une poignée de spécialistes qui sont en mesure d'intervenir, de déceler que les problèmes de la personne venue consulter sont reliés au jeu.

D'après M. Ladouceur, le jeu, pourtant vieux comme le monde, est un problème de société, tout

comme il est un choix de société. Seul expert à avoir jamais réalisé une étude pour cerner ce problème à l'automne 1990 révélant que près de 2 % des Québécois (entre 60 000 et 130 000 personnes) sont des joueurs pathologiques ou en voie de le devenir, le professeur poursuit discrètement ses travaux à l'université Laval.

L'alerte est donnée, mais l'alarme n'a pas encore résonné ! Toutes les études le démontrent : plus l'habitude de jouer débute jeune, plus on diversifie le jeu, plus on le rend disponible, plus le nombre de joueurs pathologiques s'accroît.

La prolifération des vidéo-poker, pourtant jugés *illégaux* et échappant à tout contrôle, constitue un bel exemple de ravage social au vu et au su de l'État.

« Et pourtant, commente M. Ladouceur, on les tolère. Faudrait quand même se décider. Si les vidéo-poker ne sont pas légalisés, qu'on arrête de jouer les caméléons. Comme société, nous avons fait le choix des loteries et des casinos, mais pas des vidéo-poker. Est-ce qu'on veut les avoir, voilà la question qu'il faut poser ».

Cette hésitation n'aide guère à mettre en place des moyens de prévention, étant entendu que, comme le démontrent toutes les recherches conduites à ce jour, l'ampleur et la nature des problèmes causés par le jeu pathologique devraient attirer l'attention de toute société qui permet et développe des jeux de hasard et d'argent.



Orpheline inconnue de ses grands-parents

La petite Angela, âgée de cinq mois, est devenue orpheline en fin de semaine. Sa mère, Patricia Frid, a été tuée quand sa voiture a plongé dans un canal, à Hamilton, pendant une tempête. Les grands-parents ont appris l'existence de l'enfant à ce moment, leur fille ayant toujours caché la naissance d'Angela.

Saisie record de drogue à Casey

Trafiquants condamnés à 23 et 20 ans de prison

SHAWINIGAN (PC) — Quatre des sept suspects dans l'affaire de la plus importante saisie de drogue au Canada ont surpris tout le monde, hier, au palais de justice de Shawinigan, en plaidant coupable, dès le premier jour de leur enquête préliminaire, à une accusation d'importation illégale de drogue.

Raymond Boulanger, 44 ans, le pilote québécois de l'avion Convair qui avait servi à transporter les 4323 kilos de cocaïne de la Colombie vers Casey, en Haute-Mauricie, le 17 novembre dernier, a immédiatement écopé d'une peine de prison de 23 ans, avec possibilité de libération conditionnelle après 10 ans.

Les Colombiens Juan Jose Gonzales, 37 ans, Juan Carlos Montes-Restrepo, 31 ans, et Jorge Enrique Rojas, 27 ans, ont été condamnés à une peine de 20 ans de pénitencier, avec possibilité de remise en liberté après 10 ans.

Les quatre hommes avaient été arrêtés après que leur petit appareil se soit posé sur une piste peu utilisée de Casey, en Haute-Mauricie, et à la suite d'une filature aérienne menée par l'armée américaine et canadienne. On avait trouvé dans l'avion une quantité de cocaïne pouvant valoir 2,7 milliards \$ sur le marché clandestin.

après le prononcé de la sentence du juge Louis Carrier, de la cour supérieure. « Nous étions accusés au pied du mur. »

Le procureur de la Couronne, Me James Brunton, a demandé - et obtenu - la peine de 20 ans de prison pour les trois Colombiens, qui ne possédaient pas de casier judiciaire.

Le procureur de la Couronne a expliqué que selon le témoignage d'au moins un des trois Colombiens, ceux-ci devaient recevoir 50000 \$ pour leur mission au Québec : 10 000 \$ avant leur départ, le reste devant être versé après le périple.

En Bref

■ Le dépanneur vendait du vin maison

CAP-ROUGE — La Régie des permis d'alcool du Québec a suspendu pour 30 jours le permis d'épicerie du Dépanneur Lessard, de Cap-Rouge, parce qu'il vendait à ses clients du vin domestique que fabriquaient le mari et le beau-frère de la propriétaire. Le vin vendu était fabriqué dans le sous-sol du commerce de réparation de motoneiges du beau-frère. La Sûreté du Québec a retrouvé à cet endroit les récipients et le matériel de fabrication du vin parmi les équipements à moteur qui servent à la réparation de motoneiges et de souffleuses.

■ Journalistes piégés au radar

SHERBROOKE — Quelle ne fut pas la surprise des journalistes en constatant que le nouveau prototype de radar policier présenté hier par les étudiants en sciences appliquées de l'université de Sherbrooke n'était en fait qu'un mannequin déguisé en policier, protégé par un support athlétique en papier d'aluminium et tenant dans ses mains un radar et des beignes... Cette soi-disant découverte était en fait un coup monté par les étudiants de la faculté des sciences appliquées, dans le cadre de leur carnaval. Ils ont réussi à attirer un grand nombre de reporters, venus jusque de Montréal pour discuter de toute la problématique des radars conventionnels et des émanations d'ondes électro-magnétiques.

■ Piétonne tuée

BEAUCEVILLE — Francine Dion, 39 ans, de Beauceville, a été fauchée par une automobile, vers 18 h 35 hier, alors qu'elle marchait en face du 148, 107e Rue, à Beauceville. Elle est morte sur le coup. Circulant en direction ouest, le conducteur du véhicule s'est penché un instant vers son tableau de bord ; il a heurté la dame au moment où il levait les yeux vers la route.

■ Le maire de Maria en cour

CARLETON — Le maire de Maria, Marc Gagné, devra faire face à la justice le 12 février pour répondre à une accusation de voie de faits portée par un contribuable de sa municipalité. Les faits reprochés remontent au 3 juin. Le maire aurait frappé M. Alphonse Bernard, un comptable de la firme Raymond, Chabot, Martin, Paré qui habite à Maria, à la suite d'une altercation. La plainte n'a cependant été déposée à la cour qu'en novembre dernier. L'avocat du maire, Me Donatien Grenier, a enregistré hier un plaidoyer de non-culpabilité.

Une seule date de procès fixée aux Assises

QUÉBEC — Outre un procès pour lequel on a procédé hier à la sélection du jury, une seule date de procès a été fixée lors de l'ouverture du terme des Assises, en l'occurrence celui d'Alcide Boutin, accusé du meurtre prémédité de Richard Frenette.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Celui-ci débutera le 5 avril mais le juge Gaston Desjardins, de la cour supérieure, a accédé à la demande de l'avocate de l'accusé, Me Marie-France Lahaye, pour que la conférence préparatoire ait lieu dès cette semaine, soit jeudi. Âgé de 55 ans, Boutin est accusé du meurtre prémédité de son co-locataire

taire âgé de 25 ans, dans un logement de la 2e Avenue, à Québec, en novembre dernier.

Par ailleurs, la cause de Robert Peruta et Carl Brouillette a été reportée au prochain terme des Assises débutant le 19 avril. Après avoir été reconnus coupables du meurtre d'un co-détenu du pénitencier de Donnacona, en 1989, les deux individus ont obtenu que la cour d'appel ordonne la tenue d'un nouveau procès.

Le meurtre de Claude Péloquin avait eu lieu en mars 1989 et avait défrayé la manchette par l'horreur du procédé utilisé. Quelques mois plus tard, un jury de 12 femmes avait reconnu coupables Peruta, Brouillette et un troisième détenu, James Lawrence Verner.

Le ministre public demandera cependant à la Cour suprême la permission d'en appeler du jugement de la cour d'appel ordonnant la tenue d'un autre procès devant jury. C'est pourquoi la cause a été reportée au prochain terme.

Une autre cause déjà jugée par un jury devait être ramenée en cour supérieure après que la cour d'appel eut ordonné la tenue d'un nouveau procès. En 1990, un jury avait reconnu Robert Dokis coupable d'une dizaine d'accusations relatives à des événements survenus la même année dans un motel de Beauport, au centre hospitalier Robert-Giffard et au centre de détention de Québec.

Au premier endroit, il s'en était pris à sa petite amie ; à l'hôpital, c'était un moniteur qui avait écopé alors qu'au centre de détention, l'individu de 25 ans avait pris une infirmière en otage. À l'issue de son procès, Dokis avait été

condamné à l'emprisonnement à perpétuité.

Or, la cour d'appel a ordonné la reprise du procès et c'est pourquoi la cause réapparaissait sur le rôle hier. Quand est venu le tour de Dokis de s'amener devant le juge Desjardins, on a tout bonnement constaté qu'il brillait par son absence. Tout penaud, un agent de détention est venu aviser le juge qu'on ignorait même dans quel pénitencier l'individu est présentement détenu...

Enfin, le juge André Trotier a commencé à présider hier le procès de Daniel Lesieur, un détenu du pénitencier de Donnacona accusé d'avoir tenté de transmettre le sida à des gardiens. Avant toute chose, il fallait d'abord sélectionner les membres du jury qui sera appelé à trancher cette affaire. Le procès comme tel devrait durer environ un mois.

LA QUOTIDIENNE
tirage du 1-02-93
2-9-3
8-2-0-2

Le premier ministre Rabin fait marche arrière

Israël permet le retour de Palestiniens expulsés

JERUSALEM (Reuter, AFP) — Faisant pour la première fois marche arrière dans cette controverse internationale, le premier ministre israélien Yitzhak Rabin a décidé hier d'autoriser le retour immédiat d'une centaine des quelque 400 Palestiniens expulsés au Liban et de réduire l'exil des autres à moins d'un an.

À New York, le secrétaire d'État américain Warren Christopher a salué ces mesures qu'il qualifie de satisfaisantes et qui, selon lui, rendent toute action du Conseil de sécurité de l'ONU inutile et même néfaste.

Mais l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) a estimé que cela n'était pas suffisant et que le Conseil de sécurité devrait réagir rapidement.

Outre le retour immédiat d'une partie des Palestiniens expulsés le 17 décembre, l'État hébreu permettra aux autres bannis de rentrer avant la fin de l'année et autorisera une assistance humanitaire depuis son territoire.

Décrié par la droite israélienne qui y voit un premier recul devant l'ONU, Yitzhak Rabin a déclaré que ce compromis avait été élaboré avec les États-Unis qui ont promis de bloquer toute tentative d'imposer des sanctions contre Israël. Il a ajouté lors d'une conférence de presse que Washington tiendrait son engagement même si les bannis refusaient l'offre partielle.

« Les États-Unis empêcheront toute décision qui vise à sanctionner Israël dans un forum international », a-t-il dit.

Warren Christopher a déclaré lors d'une conférence de presse au siège des Nations unies: « Les États-Unis pensent que ce processus annoncé aujourd'hui par Israël est conforme à la résolution

799 des Nations unies sur les déportés ».

Le Federal Bureau of Investigation américain (FBI) a par ailleurs mis sous surveillance des Américains d'origine arabe soupçonnés de lever des fonds pour les activités politiques et sociales du mouvement fondamentaliste Hamas (dont se réclament les déportés), actif dans les territoires occupés par Israël, selon des responsables de l'administration.

La police fédérale a placé sous surveillance plusieurs groupes de sympathisants de Hamas en Virginie, à Dallas (Texas), Tucson (Arizona) et dans les régions de Detroit (Michigan) et Chicago (Illinois), ont précisé ces responsables sous le couvert de l'anonymat.

Mesure 'utile' pour la CEE

La résolution 799, adoptée par le Conseil de sécurité le 18 décembre au lendemain de l'expulsion de 415 Palestiniens accusés d'activités islamistes, condamnait la décision d'Israël et exigeait le retour immédiat des déportés.

« En conséquence des mesures qu'Israël va prendre, nous pensons que toute action du Conseil de sécurité est désormais inutile et pourrait même saper le processus déjà engagé », a ajouté le chef de la diplomatie américaine.

À Bruxelles, la Communauté européenne a déclaré que la décision d'Israël d'autoriser le retour de certains des quelque 400 Palestiniens expulsés était « utile ».



Ce Palestinien déporté méditait, le Coran à la main, près d'une soucoupe permettant de capter le réseau de nouvelles CNN, dans un camp temporaire au sud du Liban, hier.

« Je pense que cette information est une très bonne mesure. La trouve très utile », a dit le ministre danois des Affaires étrangères, Niels Helveg Petersen, qui a présidé une réunion des chefs de la diplomatie des Douze à Bruxelles.

Le commissaire européen aux Relations extérieures, Hans van den Broek, a reconnu que la décision israélienne ne respectait pas la résolution 799 du Conseil de sécurité de l'ONU qui réclamait le retour immédiat des bannis. « Is-

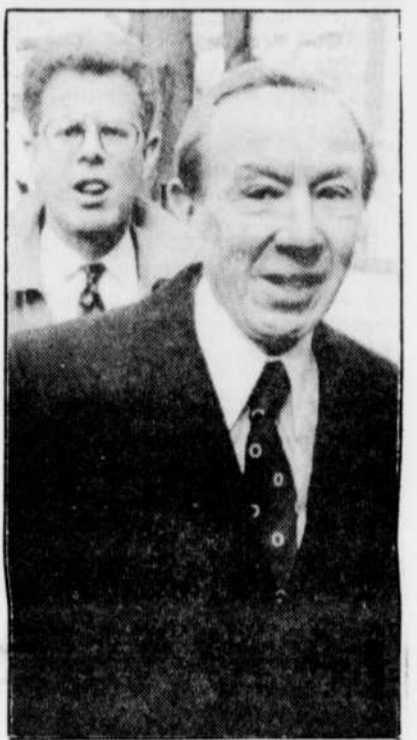
raël a toutefois ouvert la porte à une solution et c'est ce qui est important. C'est une mesure utile », a-t-il dit.

Les Palestiniens disent NON!

Mais il ne semble pas acquis qu'un tel compromis mette un terme à la crise. Les 396 Palestiniens encore bloqués dans le sud du Liban ont ainsi réaffirmé qu'ils exigent de rentrer tous dans leurs foyers et qu'ils refuseraient toute proposition israélienne ne prenant pas en compte cette exigence.

Le porte-parole palestinien, Hanane Achraoui, a déclaré que les Palestiniens ne reprendraient pas les négociations de paix tant que les bannis ne seront pas autorisés à rentrer.

« Cela ne traite pas le point crucial qui est celui de la légalité des expulsions. C'est une manière de tourner autour de la résolution 799 de l'ONU et de permettre aux Israéliens et aux Américains de sortir de l'impasse », a-t-elle dit.



À New York, le secrétaire d'État américain Warren Christopher a salué ces mesures qu'il qualifie de satisfaisantes.

Graffitis haineux

Professeur de Laval victime de racisme

SAINTE-FOY — Un professeur de sociologie de l'université Laval a été bien étonné, hier matin, de constater que la porte de son bureau avait été barbouillée sur toute sa surface, durant le week-end, de graffitis racistes très explicites.

par MICHÈLE LAFERRIÈRE

LE SOLEIL
« Crosseur de nègre. KKK. 300 \$ avion », voici le message qu'un mauvais plaisantin a laissé sur la porte du bureau de Daniel Gay, un Noir d'origine haïtienne qui enseigne à l'université Laval depuis 22 ans. Des grosses lettres rouges écrites à l'aide d'une bombe aérosol, puis un phallus en guise de signature.

M. Gay avait quitté vendredi son bureau du pavillon Charles-de-Koninck, à l'université Laval. Hier, vers 13 h, une surprise du plus mauvais goût l'y attendait. Le Service de protection, santé et sécurité de l'université était déjà passé, un rapport laissé sous la porte du bureau en témoignant.

Daniel Gay a pourtant l'habitude de ce genre d'incident. Parti d'Haïti en 1960, il a vécu quelques années au Mexique et aux États-Unis avant de s'établir au Québec. Son séjour en terre américaine l'a immunisé, pour utiliser son propre terme, contre toute manifestation de racisme. Ce n'est pas la peur qui l'a incité à dévoiler cet acte de vandalisme, mais plutôt le désir de tuer dans l'oeuf les desseins racistes du graffiteur.

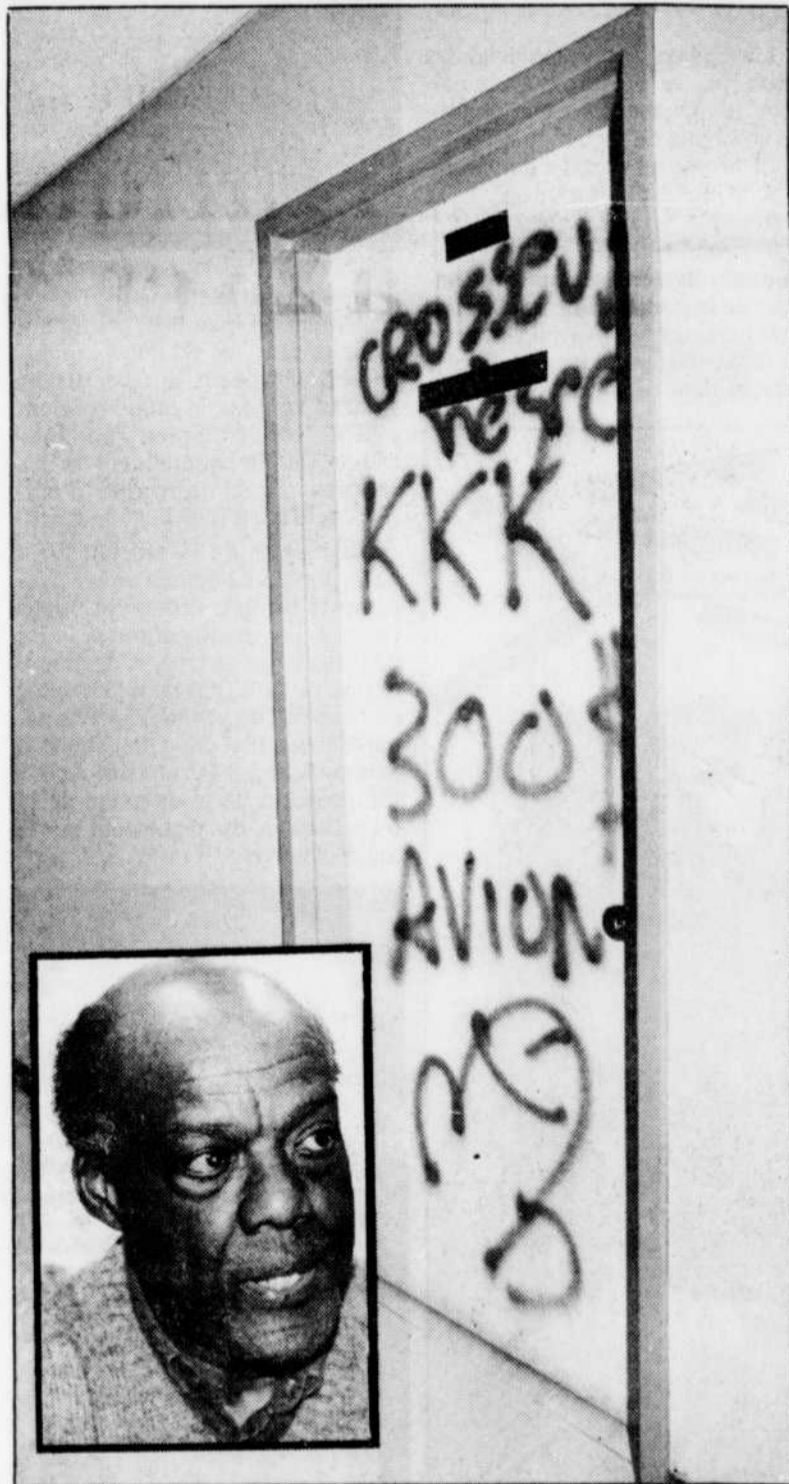
Daniel Gay, malgré tous ses diplômes, n'a pas de réponse, juste des questions. « S'agit-il d'un acte isolé ou de l'expression d'une tendance qui émerge? D'autres professeurs subissent-ils le même sort que moi? », s'interrogeait-il, hier. Le sociologue de 59 ans sait qu'il y a au Québec une douzaine de groupes d'extrême-droite et que certains membres des Skin Head sont racistes. Sont-ils reliés à son cas? Il l'ignore.

En novembre, pareil incident lui était arrivé: mêmes propos racistes, même signature. Combien d'autres fois aussi, au fil des ans, a-t-il trouvé sur sa porte des inscriptions malveillantes écrites à la main, plus discrètes que celle d'hier. Il ne portait pas plainte alors, se disant que c'était à passer. « Les professeurs et les étudiants que je côtoie ont été révoltés, soutient-il. Le doyen et le directeur du département m'ont donné leur support moral. »

Dossier transmis à la police

Paul Naud, directeur de la sécurité à l'université Laval, a reçu la plainte portée par Daniel Gay. Il a transmis le dossier à la sûreté municipale de Sainte-Foy qui traite le cas comme un méfait à caractère racial.

« Des incidents comme celui-ci, explique M. Naud, il y en a de toutes sortes à l'université, où on retrouve une concentration d'ethnies différentes. C'est moins fréquent qu'aux États-Unis ou à Montréal, mais on sent que ça va en augmentant. »



Comme on le voit sur la photo prise par l'université, c'est sur la porte du bureau du professeur Daniel Gay (photo en mortaise) que les vandales ont exprimé leur frustration au moyen de graffitis.

2000 personnes auraient été flouées par le programme Sprint

Requête en recours collectif contre l'État et Desjardins

MONTREAL (PC) — S'estimant victime de la bureaucratie dans la gestion du programme Sprint, une Montréalaise a entrepris, hier, un recours collectif d'environ un million \$ contre le gouvernement du Québec et le Mouvement Desjardins.

Le programme Sprint est offert à des employés qui désirent se recycler en cours d'emploi. Avec la permission de leur employeur, ils quittent leur emploi temporairement et s'inscrivent à des cours offerts en vertu du programme.

Pendant ce temps, ils reçoivent 90 % de leur salaire, versé grâce à la combinaison d'une subvention gouvernementale (50 %) et d'un prêt offert par les Caisses populaires Desjardins.

Dans sa requête, Mme Josée Lapierre, de Montréal, affirme

qu'elle a fait parvenir sa demande d'adhésion à Revenu Québec le 21 septembre dernier et a obtenu de sa caisse populaire l'assurance qu'elle recevra les sommes prévues au programme à compter de la fin d'octobre. Elle s'inscrit donc, à compter du début d'octobre, à l'Institut de pétrochimie.

Mais le 26 octobre, Revenu Québec lui dit qu'il n'a pas reçu la demande d'adhésion. Elle recommence sa démarche et fait parvenir un nouveau formulaire au

Centre de gestion Sprint, qui lui confirme l'avoir reçu.

Comme Mme Lapierre n'a toujours reçu aucune somme d'argent à la fin novembre et n'a aucun revenu, elle rappelle le Centre de gestion. On lui dit qu'on n'a pas son dossier. Le Centre finit cependant par le retrouver, mais il lui annonce qu'il est « incomplet ».

Elle reprend de nouveau à zéro sa démarche et remplit un troisième formulaire.

Le 4 décembre, le Centre lui annonce que son dossier est complet et qu'il est « en traitement ».

Le même jour, elle appelle au ministère de la Main-d'oeuvre. Votre dossier est incomplet, lui dit-on. Quelques heures plus tard, le ministère se ravise: on a trouvé les documents manquants, tout est parfait.

Le 23 décembre, le gouvernement confirme à Mme Lapierre qu'elle est admise au programme

mais elle n'aurait reçu qu'une partie de l'argent prévu.

Elle allègue qu'elle n'a touché aucun revenu depuis septembre jusqu'à la veille de Noël.

Mme Lapierre demande à la Cour supérieure l'autorisation d'intenter un recours au nom des quelque 2200 personnes inscrites au programme et réclame pour sa part une compensation de 5000 \$ pour la perte de son pouvoir d'achat durant ces mois-là et pour tous les tracas encourus.

«Un complot judiciaire»

La SQ enquête sur le décès du syndic Normand Bourque

SAINT-GEORGES — La Sûreté du Québec enquête sur les circonstances entourant la mort de M. Normand Bourque, syndic de Beauceville, décédé vendredi soir, à l'âge de 47 ans et 11 mois.

par LUCE DALLAIRE
collaboration spéciale

« L'enquêteur de la Sûreté du Québec doit compléter l'expertise avant de déposer son rapport », selon ce qu'a déclaré hier le caporal Longchamps, du poste de Saint-Georges. M. Bourque a été retrouvé à l'intérieur de son véhicule en feu, près du Lac Fortin, à Saint-Victor, en fin de journée vendredi.

Plus de 500 personnes se sont présentées au Salon funéraire Gerald Cloutier, dimanche et hier, pour lui rendre un dernier hommage. Une inscription figure sur la tombe fermée de M. Bourque:

« Mort à cause d'un complot judiciaire ». Personne n'a voulu expliquer hier le sens de ce message.

M. Bourque était un syndic bien connu en Beauce; spécialisé en faillites personnelles et commerciales, M. Bourque travaillait également dans les régions de Thetford Mines et Sherbrooke. « En Beauce, c'est la consternation la plus totale; celles et ceux qui l'ont bien connu sont sous le choc de cette nouvelle », disait hier le notaire Robert Lessard.

M. Bourque laisse dans le deuil son épouse Priscilla Lacombe et ses trois fils. Les funérailles ont lieu aujourd'hui, à l'église Saint-François d'Assise, à Beauceville.



LA POLITIQUE



Le chef libéral Jean Chrétien et le ministre conservateur Michael Wilson en ont de bien drôles à se raconter à leur retour au Parlement après la pause des Fêtes.

Le premier ministre promet une 3e victoire électorale Mulroney vise la «triple couronne»

OTTAWA — Les partis d'opposition n'ont pas été plus heureux que les ministres, députés conservateurs et journalistes : le premier ministre refuse toujours de confirmer s'il reste. Il promet par contre à Jean Chrétien la « triple couronne », une troisième victoire sur les libéraux.

par MICHEL VASTEL
LE SOLEIL

Bravant la procédure parlementaire, Jean Chrétien a carrément demandé à Brian Mulroney : « Démissionnez-vous ? » Le chef conservateur n'avait guère d'autre choix que de répondre, non sans avoir reproché au chef libéral de gaspiller ses questions avec des sujets futiles plutôt que de s'intéresser à la TPS ou au libre-échange.

« Depuis 10 ans que je dirige le Parti conservateur, de lancer M. Mulroney, j'ai eu le privilège de m'en sortir plutôt bien, en 1984 et en 1988, contre un certain chef libéral (M. Turner). Et j'ai bon espoir qu'avec un leader comme ça (M. Chrétien) en face de moi, la

« triple couronne » est à portée de la main. »

Au baseball, la Triple Couronne revient au joueur qui remporte à la fois les championnats du meilleur frappeur, des points produits et des circuits. Le dernier joueur à réussir un tel exploit fut Carl Yastrzemski avec les 'Red Sox' de Boston en 1967.

Jean Chrétien voulait surtout, avec sa question, ébranler une fois de plus les députés conservateurs.

Le chef libéral a surtout révélé que la confusion règne au sein du gouvernement, même dans des responsabilités aussi importantes que la préparation du budget. « On m'informe que les ministres ont donné des ordres contradictoires aux bureaucrates des Finances, leur disant un jour de pré-

parer un budget, leur disant le lendemain de surseoir. »

C'est après une certaine hésitation que l'adjoint exécutif du ministre des Finances a démenti cette rumeur. « On se prépare pour le prochain budget, comme d'habitude » a déclaré Paul Benoit. Cependant, Jean Chrétien (qui fut ministre des Finances) et son adjoint exécutif, Carl Goldenberg, ont continué de cultiver des loyautés aux plus hauts échelons de ce ministère et semblent bien renseignés. D'ailleurs, il est vrai que pour la première fois depuis huit ans de gouvernement conservateur, le budget ne sera pas présenté avant la fin de février mais à la mi-avril.

Les trois chefs de parti aux Communes ont commencé à accuser M. Mulroney de poltronnerie pour ne pas déclencher des élections immédiatement. Le chef conservateur s'est notamment fait rappeler les propos de son ministre, Lowell Murray, en 1984, qui accusait Pierre Trudeau « de lâcheté ou de mépris pour la démo-

cratie » pour refuser de dissoudre la chambre après quatre ans.

Mais le premier ministre a eu beau jeu de renvoyer la balle à ses adversaires en leur demandant d'exposer tout de suite les solutions de rechange qu'ils proposent aux politiques de son gouvernement. Jean Chrétien en particulier s'est rallié au concept du libre-échange nord-américain, proposant même de l'étendre immédiatement au Chili. Quant à la Taxe sur les produits et services, le chef libéral ne peut dire où il trouvera les 17 milliards \$ qu'il perdra en l'abolissant.

Brian Mulroney a au moins obtenu une première satisfaction hier en obtenant la confirmation qu'il rencontrerait le président Bill Clinton vendredi prochain à Washington. La voie est ainsi libre à Barbara McDougall pour préparer une visite officielle du premier ministre au président de Russie. La ministre des Affaires extérieures se rend elle-même à Moscou la semaine prochaine.

Lucien Bouchard se porte à la défense de Jacques Parizeau

OTTAWA — Lucien Bouchard a qualifié de faux débat le tollé créé par l'affirmation de Jacques Parizeau selon laquelle le Parti québécois n'avait pas besoin des anglophones, ni des allophones pour réussir l'indépendance.

par PIERRE-PAUL NOREAU
LE SOLEIL

« M. Parizeau a répété une vérité statistique qui est perçue de façon négative lorsqu'elle est émise », a commencé par dire le chef du Bloc québécois en conférence de presse hier.

« Ce n'est pas parce qu'on regarde les statistiques et les résultats du référendum d'octobre pour constater qu'ils ne sont pas souverainistes, et je comprends qu'ils ne le soient pas, qu'il est question de les écarter. »

Le problème réside selon lui dans « les perceptions à partir du ton et de la forme » de la déclaration, avance-t-il, condamnant plus ou moins le chef péquiste à cet égard.

Mais il se porte solidement à la défense de ce dernier sur le fond, en plaidant que jamais les souverainistes n'ont eu l'intention d'écarter de leur projet et de leur vision du pays à construire les Québécois qui ne seraient pas d'accord avec eux.

Prônant le dialogue, M. Bouchard estime que le programme du Parti québécois contient les garanties nécessaires pour rassurer les minorités culturelles et linguistiques, des gestes concrets démontrant la bonne foi du parti d'opposition à l'Assemblée nationale ayant été posés encore tout récemment.

Il dit enfin comprendre les inquiétudes des membres des communautés visées par la déclaration. « Je serais moi-même un

anglophone ou un allophone que ça se pourrait que je sois désireux de faire partie de la majorité canadienne, plutôt que de la minorité québécoise. »

Assurance-chômage

Lucien Bouchard avait convié les journalistes hier pour annoncer qu'il profiterait désormais de toutes les occasions pour poursuivre inlassablement le gouvernement de Brian Mulroney, pour qu'il déclenche au plus tôt des élections.

L'émission des brefs deviendra selon lui la véritable occasion pour les Québécois de connaître les solutions de rechange qu'ont à offrir les autres partis « pour remplacer ce gouvernement à la dérive ».

Il promet d'ailleurs un programme électoral complet et sérieux de la part du Bloc québécois, « même si on ne prétend pas arriver avec des miracles ». Le parti souverainiste à Ottawa continue

Même si les dépenses n'augmentent pas Un trou budgétaire de 820 millions \$ de plus

QUÉBEC — De trimestre en trimestre, le déficit anticipé des opérations financières du gouvernement du Québec ne cesse de prendre des proportions incontrôlables. Dans la Synthèse des opérations financières au 31 décembre 1992, rendue publique hier, il est établi que le déficit atteindra 4,6 milliards \$ au 31 mars prochain, soit 820 millions \$ de plus que les prévisions faites par le ministre des Finances, M. Gérard D. Levesque, lors de son discours sur le budget en mai dernier.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

L'État prévoit dépenser 40,7 milliards \$, c'est-à-dire exactement le même montant inscrit au budget. L'accroissement du déficit s'explique par le fait que ses revenus seront inférieurs à ceux anticipés.

En fait, Québec prévoit empêcher 36 milliards \$ via ses deux sources de financement (les revenus autonomes et les transferts fédéraux) alors qu'il estimait, en mai dernier, être en mesure d'aller chercher 36,9 milliards \$. Lors du discours sur le budget, le ministre des Finances annonçait déjà un déficit de 3,7 milliards \$.

Lors de la parution, en novembre, de la Synthèse des opérations financières au 30 septembre 1992, on avançait que le déficit pourrait atteindre 4,2 milliards \$ parce qu'on enregistrait une variation de 470 millions \$ dans la colonne des revenus. Trois mois plus tard, Québec doit donc réviser à la hausse, soit 350 millions \$ de plus, les prévisions de son déficit budgétaire.

Si le gouvernement du Québec

ne parvient pas à contenir l'ampleur de son déficit, c'est principalement parce que ses revenus autonomes, et plus particulièrement les montants provenant des impôts des sociétés et des taxes à la consommation (tabacs et carburants), sont inférieurs à ceux anticipés. « Les facteurs qui avaient entraîné la révision à la baisse des revenus autonomes annoncée à la Synthèse des opérations financières du 30 septembre dernier ont continué d'être à l'oeuvre au cours du dernier trimestre de 1992. Ainsi, les réductions de revenus anticipées par rapport aux prévisions du Discours du budget sont maintenant plus importantes », peut-on lire dans le document du ministère des Finances décrivant l'état de santé des finances de la province.

Le gouvernement encaissera 460 millions \$ de moins au chapitre des impôts des sociétés ; 150 millions \$ de moins des revenus prévus par la taxe sur les tabacs ; 117 millions \$ de moins de contributions au Fonds des services de santé ; 40 millions \$ de moins de revenus anticipés via l'impôt sur le revenu des particuliers ; 40 millions \$ de moins de revenus prévus par la taxe sur les carburants.



La mode des femmes de fête



LES GALERIES DE LA CANARDIÈRE présentent en exclusivité LE 3 FÉVRIER À 13 H 30 (GRATUIT)

Immédiatement après: L'ENCAPSULAGE!

En présence de la presse, les Duchesses

procéderont à l'encapsulation de leurs

chances de devenir REINE du CARNIVAL!

LE DÉFILÉ DE MODE ET LA PRÉSENTATION OFFICIELLE DE LA GARDE-ROBE DES DUCHESSES 1993 DU CARNIVAL DE QUÉBEC

EN PRIX DE PRÉSENCE Offert par LA BOUTIQUE M. ELLE CUIR Signé

Ensemble cadeau d'une valeur totale de 200\$

Nom _____ Âge _____
Adresse _____
Code postal _____
Téléphone _____

2485, boul. Sainte-Anne, Québec Tél.: 663-9930



Lucien BOUCHARD

de progresser, affirme-t-il, le recrutement de membres atteignant actuellement les 32 000 pour atteindre sous peu le cap des 50 000. Quant à l'argent, la caisse contient plus de 100 000 \$ pour l'administration, le fonctionnement et les salaires d'une quinzaine d'employés du parti d'ici aux élections.

La reprise de la session lui a aussi permis de dénoncer les agissements du gouvernement relativement aux modifications à la loi de l'assurance-chômage, de même que le refus d'Ottawa de discuter du transfert de juridiction réclamé par l'ensemble des Québécois, à commencer par le ministre André Bourbeau, dans le domaine de la formation et du placement de la main-d'oeuvre.

FAITES VOTRE PLACE AU SOLEIL AVEC...
CONDO SOLEIL
CONDO

Vivez l'embaras du choix avec trois magnifiques prix...

- Un condominium sous les rayons ardents du soleil à Waterside Village, Hypoluxo, comté de Palm Beach, Floride, réalisation Pomerleau. Une valeur de **115 000 \$**.
- ou
- Sur les berges du fleuve Saint-Laurent, un condominium aux Jardins du Havre, réalisation Marcel Gilbert Construction, Production Scandinave. Une valeur de **115 000 \$**.
- ou
- Tout ce dont vous rêvez avec **80 000 \$** en argent canadien.

RABAIS

Un rabais de 100 dollars ! En effet, le renommé restaurant Le Paris Brest vous offre un rabais de 100 \$ à l'achat de votre billet Condo-Soleil, selon les conditions d'application. Faites le calcul... et bon appétit!



Seulement 4 000 billets au coût de 100 \$ chacun sont mis en vente alors n'hésitez pas et contactez-nous en composant sans frais le

(418) 649-0500
Les cartes de crédit et les chèques sont acceptés.

RÉSULTATS
Tirage du 93-02-01

4	5	9	20	22
29	36	39	41	46
47	52	53	55	56
58	61	62	69	70

Prochain tirage: 93-02-02
T.V.A. le réseau des tirages

DÉFEUVER CONFÉRENCE

M. Jeffrey Simpson
Chroniqueur politique au *Globe and Mail* et collaborateur au *Devoir*

Le Canada après Charlottetown
le 4 février 1993, de 12h00 à 14h00, à l'Hôtel des Gouverneurs (centre-ville).

Pour information et réservation:
M^{me} Line Lagacé
Téléphone: 649-3336
Télécopieur: 643-8083
Membres: 24\$, non-membres: 30\$

INSTITUT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE DU CANADA
Région de Québec



Le lieutenant-gouverneur du Québec, M. Martial Asselin (à gauche) a participé hier au lancement de la Semaine du développement international en compagnie de la députée Suzanne Duplessis, de M. Léopold Marquis, président de SOCODEVI, et de M. Normand Fontaine, président du Groupe Promutuel.

Coopérer avec le Tiers-monde tisse des liens commerciaux

SAINTE-FOY — Les défis du Québec et du Canada sont souvent liés aux enjeux des pays du Tiers-monde car les économies sont de plus en plus interdépendantes, a déclaré hier le président de la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI), M. Léopold Marquis, lors du lancement de la Semaine du développement international.

par LISE LACHANCE
LE SOLEIL

Selon M. Marquis, dont l'organisme regroupe 11 institutions totalisant près de deux millions de membres (parmi elles la Mutuelle des fonctionnaires du Québec, Agrinove, la SSQ, Agropur, le Groupe Promutuel), « notre avenir à tous dépend de notre volonté d'unir nos efforts pour trouver des solutions nationales et internationales à des problèmes de dimension mondiale ».

« L'amélioration des conditions de vie des autres pays a une influence certaine sur nous », a-

jouté M. Marquis en présence du lieutenant-gouverneur du Québec, M. Martial Asselin, de la secrétaire parlementaire de la ministre Monique Vézina, la députée Suzanne Duplessis, et de nombreux représentants du monde coopératif oeuvrant avec les pays en voie de développement. Le président et le directeur de la centrale des coopératives agricoles de la Bolivie, Agrocentral, participaient d'ailleurs au lancement et ont insisté sur l'aide précieuse de SOCODEVI, dont un spécialiste travaille avec eux.

Collaborer avec le Tiers-monde, estime M. Marquis, c'est non

seulement se préoccuper de l'avenir de la planète, mais aussi voir aux intérêts immédiats de notre propre pays. Car, a-t-il précisé, l'appui à des projets de développement et le renforcement d'entreprises coopératives dans les pays du Tiers-monde sont souvent les premiers pas vers la création de liens commerciaux. Il a donné l'exemple d'une coopérative du Bénin qui, recevant l'aide du Canada pour la fabrication de charnières et autres pièces connexes, achète maintenant son acier ici au lieu de le faire en France.

Soulignons que la Semaine du développement international est à sa troisième année. L'ACDI, qui y a consacré 900 000 \$ les deux premières fois, a fixé cette somme à 670 000 \$ cette année, préférant demander à ses partenaires à travers le pays de contribuer davantage à des projets locaux. C'est ainsi, a précisé au SOLEIL Mme Duplessis, que 250 activités se dérouleront dans les différentes régions du Canada comparativement à 145 l'an dernier. Une excellente façon, croit-elle, de sensibiliser à l'importance de la coopération tous les citoyens, à la base.

Utilisation des fonds publics

Le député Holden devra rendre des comptes au Parti québécois

QUÉBEC — Le whip en chef de l'opposition Jacques Brassard entendra aujourd'hui les explications du député péquiste de Westmount William Holden qui est soupçonné d'avoir dilapidé des fonds publics.

par ROGER BELLEFUEILLE
LE SOLEIL

Selon des articles parus en fin de semaine dans le quotidien The Gazette, le député Holden, accueilli à bras ouverts par le PQ en août dernier à la suite de son expulsion du Parti Égalité, aurait accordé deux contrats, totalisant 32 400 \$, à une firme spécialisée en informatique propriété d'un de ses amis, M. Irwin Steinberg. On lui reproche aussi l'embauche d'un chauffeur de taxi comme conseiller politique et d'une préposée au vestiaire d'un bar à titre d'assistante au bureau de sa circonscription. Cette dernière, toujours selon le quotidien montréalais, n'y travaillerait pas souvent. Mais nulle part il est écrit que M. Holden a agi illégalement.

Lors de ce tête-à-tête, Jacques Brassard tentera avant tout de déterminer si le « transfuge » s'est bel et bien mis les deux pieds dans les plats.

Administration

L'Assemblée nationale attribue aux députés une somme de 100 000 \$ pour l'embauche de personnel assigné à leur bureau de l'Hôtel du gouvernement; 20 000 \$ pour la location et l'équipement d'un bureau de comté; 10 000 \$ pour la location ou l'achat d'un pied-à-terre dans la capitale et enfin le remboursement de 52 voyages aller-retour entre leur bureau de comté et l'Assemblée nationale, par transports commerciaux ou voiture personnelle.

Mme France Boucher, attachée de presse du président de l'Assemblée nationale, explique que cette instance n'a aucunement les moyens de vérifier la pertinence des achats et des embauches réalisées par un député. Il suffit pour eux de fournir les pièces justificatives

et de respecter les montants maximaux autorisés. « Nous ne sommes tout de même pas un corps policier. On tient pour acquis, a-t-elle ajouté au cours d'un entretien téléphonique avec LE SOLEIL, que les élus engagent ces dépenses prévues dans leur meilleur intérêt et celui de leurs commettants; on n'a pas à s'interroger sur le CV d'un conseiller politique recruté par un député ».

La p'tite caisse

Pour augmenter la « petite caisse » de complaisance laissée à la discrétion de chaque député, le gouvernement Bourassa a créé en mai 1991 le programme de Support à l'action bénévole, administré par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Les fonds

globaux s'élèvent à près de 12,5 millions \$, répartis inégalement selon divers critères aux circonscriptions. L'enveloppe du député Holden est d'environ 60 000 \$, soit moins de la moitié de celle du député de Masson, la plus élevée.

L'attachée de presse du ministre Gaston Blackburn a fait savoir que depuis l'implantation de ce nouveau programme, aucune demande de fonds n'a fait l'objet d'une enquête. Des vérifications sont faites au hasard une fois l'an afin de s'assurer que l'argent a été utilisé conformément aux fins invoquées. Les chèques sont adressés directement à l'organisme recommandé par le député.

Les Acadiens maintenant des citoyens égaux au N.-B.

OTTAWA — L'amendement constitutionnel faisant des Acadiens des citoyens égaux à la majorité anglophone du Nouveau-Brunswick a aisément été adopté aux Communes, hier.

par MICHEL HÉBERT
de la Presse canadienne

Évitant de soulever un débat sur cette question, 219 députés contre seulement deux ont accepté d'enchâsser dans la constitution la loi 88 garantissant aux deux communautés linguistiques « un statut, des droits et des privilèges égaux ».

« Nous rendons justice à cette communauté minoritaire du Nouveau-Brunswick, c'est un modèle pour le Canada », a déclaré à l'is-

sue du vote le premier ministre Brian Mulroney.

Son gouvernement n'adoptera toutefois pas d'autres amendements constitutionnels inspirés comme celui-ci de l'accord de Charlottetown, a ajouté le premier ministre.

« C'est une grande victoire pour les Acadiens », a dit le président de l'Association des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, M. Germain Blanchard.

« Mais cela, a-t-il ajouté, ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait plus de travail à faire pour arriver à une égalité dans les faits entre les deux communautés linguistiques officielles de notre province. »

METTEZ DU SOLEIL
DANS VOTRE QUOTIDIEN
LE SOLEIL
IL BRILLE POUR TOUT LE MONDE!

Une bonne
soupe du jour
se fait
le matin même

saint-germain

venez passer un bon moment

LIVRAISON (581-6035) • COMMANDES AU COMPTOIR
1525, SHEPPARD, SILLERY 681-6035 • 2750, CHEMIN STE-FOY, PLAZA LAVAL 658-6067

JEEP CHEROKEE

1993

14 995\$*



4x4, 6 cylindres

- Boîte manuelle à 5 vitesses
- Servofrein
- Servodirection
- Radio AM/FM stéréo
- Dégivreur arrière
- Vitres teintées
- Chauffe-moteur
- Réservoir de 76 litres
- Tapis avant et arrière
- Etc.

Autres modèles à partir de 12 995\$

GOSSELIN

ST-NICOLAS 831-2050

*Rabais inclus, frais d'expédition et taxes en sus

CAPP
CENTRE D'APPRENTISSAGE PSYCHO-PÉDAGOGIQUE
CONFÉRENCE



MURIEL MARCHETERRE, M. Ps.
PSYCHOLOGUE

THÈME: Difficulté d'apprentissage et image de soi. Restaurer l'estime de soi des personnes en difficulté d'apprentissage.

DATE: 10 février 1993

HEURE: 19h30

COÛT: 12\$

ENDROIT: Château Bonne Entente
3400, chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy

RÉSERVATIONS:
Centre d'apprentissage
Psycho-Pédagogique
2040, boul. de la Rive-Sud
Saint-Romuald G6W 2S6

Tél.: (418) 839-7845 Fax.: (418) 839-8594

LE SOLEIL
vous invitent à participer au

**CONCOURS
PLAISIRS DU SKI
DANS CHARLEVOIX***

LE MASSIF Grand-Fonds



À GAGNER:

10 FORFAITS

pour 2 personnes

d'une valeur de 1 000 \$ chacun

5 JOURS DANS CHARLEVOIX

INCLUANT

Hébergement, repas
Remontées mécaniques

Une valeur totale de
10 000 \$ en prix

Comment participer:

Il suffit de remplir le coupon, de consulter LE SOLEIL du samedi ou d'écouter CITE-Rock-Détente pour répondre à la question et de le retourner à l'adresse indiquée.

Tirages le 24 février entre 10 h et 14 h sur les ondes de CITE-Rock-Détente.

Retournez à **CONCOURS "Plaisirs du ski"** dans Charlevoix, CITE-Rock-Détente, 580, Grande-Allée Est, bureau 250, Québec (Québec) G1R 2K2

Nom

Adresse

Code postal

Tél. Bur.:

Rés.:

Question: Nommez un village de la région de Charlevoix.

Réponse:

Date limite de participation: le 23 février à minuit. Les reproductions mécaniques ne sont pas acceptées. Les gagnant(e)s devront répondre à une question d'habileté mathématique. Règlements disponibles au quotidien Le Soleil.

* Procurez-vous gratuitement notre brochure "Charlevoix l'hiver", 1-800-667-2276

Une collaboration

LE SOLEIL

CITE
ROCK-DÉTENTE

ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE
CHARLEVOIX

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE DANS LA NATURE DE CHARLEVOIX

**LE HAMEAU
DU MASSIF**



TERRAINS

32 300 pieds carrés

FACE AU FLEUVE

12 600\$

210\$ par mois pendant 5 ans sans intérêt

- À une heure de Québec, site enchanteur réservé uniquement aux chalets et résidences secondaires
- D'immenses terrains, boisés ou non, que vous payez sur 5 ans et ce, sans obligation de construire.
- Voisins du seul centre de ski au territoire protégé au Québec, le Massif de Petite-Rivière-Saint-François, sa zone verte de 42 km carrés et ses nouvelles remontées mécaniques.

Dans Charlevoix, avec ses paysages grandioses, ses parcs, ses golfs, son fleuve et ses baies, ses villages et leurs galeries d'art...

DÉJÀ PLUS DE 200 LOTS VENDUS!

ACHETEZ UN TERRAIN ET SKIEZ LE MASSIF À 50% DE RABAIS

RENSEIGNEMENTS

Envoyez-nous copie de cette annonce ainsi que vos coordonnées par télécopieur au (418) 683-9712. Ou encore communiquez avec le responsable du projet: M. Eric Foster (418) 683-3579.

Le Hameau du Massif est une réalisation de Charles B. Pettigrew et ass. 1091, chemin Saint-Louis, bureau 206, Sillery G1S 1E2

VISITES GUIDÉES
Sur rendez-vous les dimanches

PARLEZ ANGLAIS D'ICI LE PRINTEMPS

Vous parlerez votre nouvelle langue plus vite que vous ne le pensiez, et ceci grâce à notre Méthode renommée mondialement, à nos professeurs qui enseignent leur propre langue, ainsi qu'au support pédagogique Berlitz! L'ambiance chez Berlitz est amicale et détendue et les horaires de cours à votre convenance, durant la journée, le soir ou le samedi.

Appelez-nous tout de suite! Renseignez-vous sur notre choix de programmes de cours privés ou de groupes.

- COURS DÉDUCTIBLE D'IMPÔT

BERLITZ

5 PLACE QUÉBEC
529-6161

LE MONDE

Bill Clinton ferait vacciner les enfants d'âge pré-scolaire

WASHINGTON (AFP, NYTNS) — Le président Bill Clinton envisage « sérieusement » un plan de vaccination, financé sur fonds publics, pour faire en sorte que TOUS les enfants d'âge pré-scolaire soient immunisés, a annoncé hier la Maison-Blanche.

Actuellement, seulement 40 à 60% de ces enfants sont vaccinés et dans certaines régions pauvres cette proportion n'atteint que 10%, d'où les épidémies de rougeole et d'autres maladies depuis quelques années.

Du même souffle, le nouveau président a donné ordre au gouvernement fédéral de faciliter l'utilisation par les États des fonds du programme Medicaid afin d'introduire de nouveaux programmes de soins pour les pauvres.

Le porte-parole de M. Clinton, George Stephanopoulos, a ainsi confirmé une information révélée par le New York Times, mais a esquive une question concernant l'opposition à ce plan des compagnies pharmaceutiques. « Nous n'avons pas encore élaboré de proposition ferme », a-t-il dit.

Ces compagnies, d'après le

journal, craignent que la fabrication de vaccins cesse d'être profitable si l'État fédéral et les 50 États achètent en bloc la totalité des vaccins nécessaires pour immuniser les enfants d'âge pré-scolaire et les distribuent gratuitement dans les hôpitaux publics et aux médecins.

La vaccination généralisée des enfants est l'un des chevaux de bataille du Fonds de Défense des Enfants, une organisation dont l'épouse de M. Clinton, Hillary, a été pendant des années l'une des principales dirigeantes.

« Le président examine sérieusement ce problème. Nous voulons (...) donner aux enfants américains un bon départ dans la vie sur le plan de la santé », a expliqué M. Stephanopoulos, qui a affirmé que pour un dollar « investis » dans l'immunisation des enfants, l'État en économiserait dix à long terme.



Homosexuel US passé à tabac

« Clinton doit payer », ont lancé trois Marines qui ont passé à tabac cet homosexuel, Crae Pridden, une manière de manifester leur colère à l'encontre du président américain qui a annoncé son intention de lever l'interdiction qui pèse sur les homosexuels dans les trois armées. Les Marines, basés au Camp Lejeune, ont été inculpés samedi de voies de fait avec violence. Ils ont été libérés après versement d'une caution de 400 \$. Le porte-parole de la Maison-Blanche, Mme Dee Dee Myers, a qualifié hier l'agression de « déplorable » mais a estimé qu'elle n'apportait pas d'eau au moulin des dirigeants militaires qui avaient estimé que la levée de l'interdiction conduirait à un accroissement des violences à l'encontre des homosexuels. La victime souffre d'une fracture du crâne, de contusions au visage et d'une dent cassée. Il a pu regagner son domicile après avoir reçu des soins.

En Bref

Premier budget Clinton le 23 mars

WASHINGTON (AFP) — Le président Bill Clinton envisage de dévoiler le 23 mars le premier budget de son mandat, selon un memorandum transmis hier par la Maison-Blanche aux responsables des agences fédérales.

La famille Sewell se remet bien

LOS ANGELES (AP) — L'état de la jeune Américaine de 22 ans, Stacy Sewell, à qui l'on a greffé, vendredi, deux lobes de poumon de ses parents, continuait de s'améliorer. La jeune fille, qui récupère plus vite que prévu, a pu se lever et marcher un peu, a déclaré hier son médecin, le Dr Vaughn Starnes. Ses parents, James Sewell, 55 ans et Barbara Sewell, 49 ans, étaient également dans un état satisfaisant. Ils devraient quitter l'hôpital dans trois ou quatre jours.

Missionnaires US pris en otages

PANAMA (Reuter) - Trois missionnaires américains ont été enlevés dimanche soir dans la jungle du sud du Panama, vraisemblablement par des guérilleros colombiens, ont déclaré hier les autorités panaméennes. Le ministre de l'Intérieur Juan B. Chevalier a précisé qu'un hélicoptère et des unités de la police seraient envoyés à la recherche des trois hommes dans la province de Darien, sur la frontière colombienne. Les missionnaires, dont l'identité n'a pas été communiquée, faisaient partie de la mission des Nouvelles tribus.

Attentat par des rivaux d'Escobar

BOGOTA (Reuter) — Une organisation jusqu'alors inconnue a juré de débarrasser la Colombie du baron de la drogue Pablo Escobar et s'en est déjà pris à sa famille. L'organisation, qui se fait appeler Papes, a revendiqué la paternité du dynamitage ce week-end du ranch de la mère de Pablo Escobar et de l'explosion de deux voitures piégées devant des immeubles où vivent des membres de sa famille à Medellín. Les attentats n'ont pas fait de victimes. La police soupçonne les clans Galeano et Moncada, éternels rivaux du chef du cartel de Medellín de liquider Escobar, sa famille et ses collaborateurs. Les autorités attribuent à Escobar l'attentat à la voiture piégée qui a fait 20 morts et 68 blessés samedi soir dans une rue commerçante du centre de Bogota.

Cargo de Chinois détourné et repéré

WASHINGTON (AFP) — L'East Wood, un cargo battant pavillon panaméen, qui aurait été détourné entre Hong Kong et Taiwan et qui transporterait 450 Chinois désireux d'entrer clandestinement aux États-Unis, a été repéré dimanche à 2415 km au sud-ouest de l'île Hawaï par un avion des garde-côtes américains, ont annoncé hier ces derniers.

Offensive générale contre les Khmers

HANOI (AFP) — Les forces armées du gouvernement de Phnom Penh ont lancé hier une offensive généralisée contre les Khmers rouges qui malmènent encore un peu plus le plan de paix de l'ONU déjà fortement vidé de sa substance par le refus de ces derniers d'y participer.

Échec à la droite autrichienne

VIENNE (AP) — La campagne en faveur d'une limitation de l'immigration et de la présence des étrangers en Autriche, lancée par le chef de l'extrême-droite autrichienne Jörg Haider, a été un échec: sa petite n'a recueilli que 417 278 signatures, soit 7,37% cent des 5,6 millions d'électeurs, selon les résultats publiés hier. Haider entendait doubler le nombre de ces signataires.

Au moins 1000 morts au Zaïre où les coups de feu perdurent

KINSHASA (Reuter, AFP, AP) — Les émeutes de la semaine dernière ont fait au moins 1000 morts à Kinshasa, a affirmé hier le gouvernement zaïrois de transition.

Ce gouvernement de transition, constitué par M. Étienne Tshisekedi au mois d'août 1991 a été démis de ses fonctions le 1er décembre par le maréchal Mobutu, qui avait chargé le leader de l'opposition de constituer un nouveau gouvernement de « large union nationale ».

« Les estimations que nous avons reçues nous permettent de déclarer qu'il y a eu au moins 1000 morts », a déclaré à la presse Jean-Joseph Mukendi, proche collaborateur du premier ministre Tshisekedi.

Une estimation antérieure de Médecins sans Frontières faisait état d'au moins 600 morts. De son côté, le ministre belge

des Affaires étrangères, Willy Claes, avait déclaré hier qu'il y avait au moins 300 victimes. Jean-Joseph Mukendi, qui s'exprimait au nom du gouvernement Tshisekedi, a ajouté que la plupart des victimes étaient des soldats abattus par les troupes d'élite étrangères évacués du Zaïre depuis samedi, principalement des femmes et enfants. Au moins 14 000 réfugiés zaïrois sont par ailleurs arrivés dans l'arrondissement ougandais de Kasese (ouest) depuis le début de l'année, ont indiqué hier des responsables

ougandais. Des responsables de l'ambassade de Belgique ont supervisé hier le départ de 260 citoyens belges et de 140 ressortissants d'autres pays — dont des Canadiens, des Portugais, des Russes et des Pakistanais — par bateau vers Brazzaville.

« Trahison »

Entre-temps, le président zaïrois Mobutu Sese Seko a mis en cause hier le premier ministre de transition Tshisekedi dans les émeutes meurtrières de la semaine dernière à Kinshasa, l'accusant de « haute trahison ».

Dans un communiqué lu hier soir à la télévision nationale, le

président zaïrois a annoncé que quiconque refuserait les nouveaux billets de cinq millions de zaïres serait coupable de trahison. C'est le paiement des soldats avec ces billets, refusés par les commerçants sur le conseil du premier ministre Tshisekedi, qui avait provoqué la mutinerie de la semaine dernière.

LE CHOIX DE VALENTIN

Dans l'imagerie de chaque femme, se cache un Valentin. Il est tendre, attentionné, mais surtout, il sait plaire et faire plaisir... avec un cadeau de la boutique Rosa Borra! Et lorsqu'il hésite devant tant de choix, c'est avec un CERTIFICAT CADEAU qu'il surprend! N'y a-t-il pas en vous un Valentin qui sommeille?

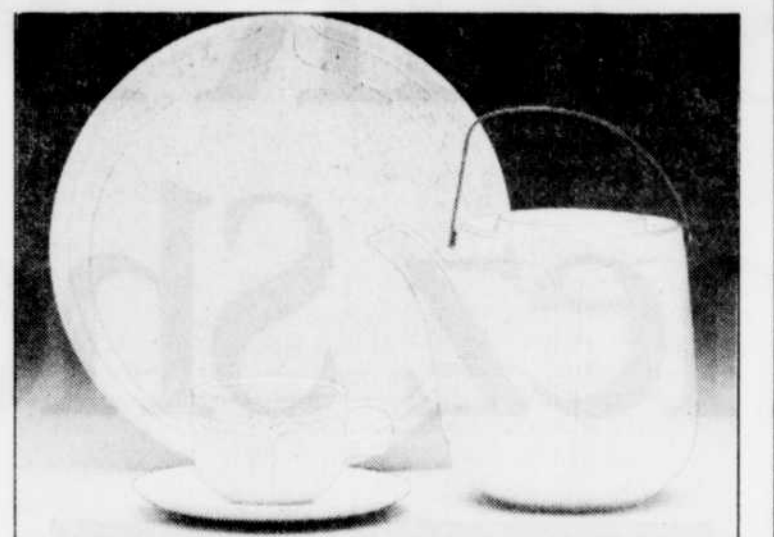


LA SAINT VALENTIN CHEZ ROSA BORRA, C'EST AUSSI UN CADEAU DE REVE A GAGNER!
1 peignoir Lejaby
1 nuit au Château Frontenac
1 journée beauté à l'Institut La Joconde comprenant: nettoyage, facial, manucure, pédicure, maquillage et lunch.
1 coupon par achat. Tirage le 13 février à 16 heures.



PLACE DE LA CITÉ
Entrée de Sélectronic
652-3610
Commandes téléphoniques acceptées et service de livraison à domicile.

VENTE SURPLUS D'INVENTAIRE



4 COUVERTS
20 MORCEAUX
99\$
Renaud & cie
82, rue Saint-Paul
692-0122
Heures d'ouverture: lundi au vendredi, 9h à 17h
Samedi, section domestique seulement, 9h 30 à 16h 30



Un soldat congolais, à gauche, et un militaire zaïrois, à droite, surveillaient hier l'évacuation par traversier depuis Kinshasa de ressortissants belges.

25 000 Togolais auraient fui Lomé

LOME (Reuter, AFP) — Le calme est revenu à Lomé après les fusillades de samedi qui ont fait six morts et provoqué l'exode, depuis 48 heures, d'au moins 25 000 habitants de la ville vers le Ghana et le Bénin voisins. Ce à la suite d'une expédition punitive lancée par des membres des forces de sécurité et qui a fait cinq morts, selon le bilan officiel. En début de semaine, 16 personnes avaient été tuées lors d'une manifestation réprimée par la police. L'armée ghanéenne a été placée en état d'alerte, hier, au cas où de nouveaux troubles éclateraient et le président Jerry Rawlings envisage même de rappeler les unités qui servent sous la bannière de l'ONU au Cambodge et au Liberia. Le ministre togolais de l'Intérieur, M. Agbémomé Kodjo, proche du président Gnassingbé Eyadéma, a appelé hier soir les habitants de Lomé « qui s'apprennent à quitter le territoire national à s'en abstenir ».

CONFÉRENCE
AU BÉNÉFICE DES JEUNES SANS EMPLOI

GUY CORNEAU
auteur de
Père manquant fils manqué

Le jeudi 25 février à 20h
CEGEP de Limoilou
1300, Be Avenue
Québec
(espaces de stationnement disponibles)

«Fils et filles du silence»
Comment guérir les blessures profondes laissées
par une relation inadéquate avec le père.

JEUNESSE
Billets en vente au prix de 30\$ (taxes incluses)
à l'Intégration Jeunesse du Québec, #320, de la Canardière, Québec
Pour réservation: (418) 699-7126

Une collaboration **LE SOLEIL**

VERRES DE CONTACT
CLINIQUE D'OPHTALMOLOGIE RICHARD

Gaëtan Richard, M.D.
FRCS(C)

1045, chemin Ste-Foy
QUÉBEC
Face Hôpital St-Sacrement

683-4450

MERCI BEAUCOUP!



Model	Options	Price	
DODGE SHADOW / PLYMOUTH SUNDANCE 1993	PRIX DU VÉHICULE AVANT RABAIS	13 410 \$	
	ÉQUIPE DE Boîte automatique	3 rapports	
	Moteur de 2,2 L	Inject. électronique	
	Coussin gonflable côté conducteur	Standard	
	Traction avant	Standard	
	Plan de protection au choix du client***	Standard	
	PLUS RABAIS SUR L'ENSEMBLE 22D		
	PLUS Climatiseur	Sans frais	
	Essuie-glace de luxe à balayage intermittent	Sans frais	
	Tapis avant et arrière	Sans frais	
Ensemble d'éclairage	Sans frais		
Radio AM/FM stéréo 4 haut-parleurs	Sans frais		
Console complète avec accoudoir	Sans frais		
Miroirs de courtoisie	Sans frais		
RABAIS TOTAL SUR L'ENSEMBLE	1 680 \$**		
PLUS REMISE EN ARGENT	1 250 \$†		
RABAIS TOTAL	2 930 \$†		
SUPER PRIX	10 480 \$†		
Le concessionnaire peut vendre moins cher			
UN AVANTAGE DE PLUS DE 800 \$* PAR RAPPORT À UNE CAVALIER VL ET DE 2 000 \$* PAR RAPPORT À UNE ESCORT LX ÉQUIPÉE DE FAÇON SIMILAIRE.			
DODGE SPIRIT / PLYMOUTH ACCLAIM 1993	PRIX DU VÉHICULE AVANT RABAIS	16 785 \$	
	ÉQUIPE DE Boîte automatique	3 rapports	
	Coussin gonflable côté conducteur	Standard	
	Plan de protection au choix du client***	Standard	
	PLUS ENSEMBLE 22E	Inclus	
	PLUS Climatiseur	Inclus	
	Volant ajustable et régulateur de vitesse	Inclus	
	Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes	Inclus	
	RABAIS SUR L'ENSEMBLE 22E	1 030 \$**	
	PLUS ENSEMBLE OR OU ARGENT SANS FRAIS		
PLUS Porte-bagages	Sans frais		
Roues en aluminium	Sans frais		
Ensemble édition Or ou Argent	Sans frais		
RABAIS TOTAL SUR OPTIONS	580 \$**		
PLUS REMISE EN ARGENT	1 250 \$†		
RABAIS TOTAL	2 860 \$†		
SUPER PRIX	13 925 \$†		
Le concessionnaire peut vendre moins cher			
UN AVANTAGE DE PLUS DE 3 000 \$* PAR RAPPORT À UNE COROLLA ÉQUIPÉE DE FAÇON SIMILAIRE.			
DODGE CARAVAN / PLYMOUTH VOYAGER 1993	PRIX DU VÉHICULE AVANT RABAIS	19 565 \$	
	ÉQUIPE DE Boîte automatique	3 rapports	
	Moteur V6	Inject. électronique	
	Coussin gonflable côté conducteur	Standard	
	Plan de protection au choix du client***	Standard	
	PLUS RABAIS SUR OPTIONS		
	PLUS Climatiseur	515 \$	
	Porte-bagages	92 \$	
	Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes	95 \$	
	7 places assises	258 \$	
RABAIS TOTAL SUR OPTIONS	960 \$**		
PLUS RABAIS SUR ENSEMBLE 24T	200 \$**		
PLUS REMISE EN ARGENT	1 000 \$†		
RABAIS TOTAL	2 160 \$†		
SUPER PRIX	17 405 \$†		
Le concessionnaire peut vendre moins cher			
DANS CE CAS, AUCUNE COMPARAISON POSSIBLE.			
DODGE ET PLYMOUTH COLT GL - EAGLE SUMMIT ES 1993	ÉQUIPE DE Boîte manuelle à 5 rapports	Standard	
	Moteur de 1,5 L à injection multiple	Standard	
	Sièges-baquets à dossier inclinable	Standard	
	Direction à crémaillère	Standard	
	PLUS REMISE EN ARGENT	1 000 \$†	
	SUPER PRIX	9 410 \$†	
	Le concessionnaire peut vendre moins cher		
	UN AVANTAGE DE PLUS DE 900 \$* PAR RAPPORT À UNE TERCEL DX ÉQUIPÉE DE FAÇON SIMILAIRE.		
	COMPARÉZ!		
	VOUS POUVEZ AUSSI OPTER POUR LE TAUX DE CRÉDIT PLUTÔT QUE POUR LA REMISE EN ARGENT.		

PERSONNE NE BAT LES SUPER PRIX DE CHRYSLER. NI FORD. NI GM. NI LES IMPORTÉES.

* Ces offres sont mutuellement exclusives et ne s'adressent qu'aux particuliers achetant pour un usage personnel seulement. La remise en argent a été soustraite de tous les prix qui sont indiqués. Les demandes de crédit sont conditionnelles à l'approbation de Chrysler Credit Canada. Les remises en argent incluent la TPS et sont offertes pour une durée limitée. L'offre de crédit du fabricant peut remplacer la remise en argent. Cette offre est en vigueur du 16 janvier 1993 jusqu'à ce que Chrysler Canada limitée décide d'y mettre fin. Dans les cas des véhicules loués à long terme par des particuliers, seule la remise s'applique. L'offre concerne les véhicules en stock chez le concessionnaire. Ces offres annulent et remplacent toutes les offres précédentes et ne peuvent être combinées à aucune autre. Les montants excluent les frais de transport, les frais d'immatriculation, d'assurances, les taxes et autres frais pouvant s'appliquer. Frais de transport: Sundance/Shadow 500 \$, Spirit/Claim 525 \$, Caravan/Voyager 675 \$, Colt/Summit 415 \$. Les concessionnaires peuvent vendre moins cher. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. ** Les rabais sur l'ensemble d'options sont basés sur la différence entre le prix annoncé et le P.D.S.F. du véhicule équipé de l'ensemble d'options décrit. Les concessionnaires peuvent vendre moins cher. *** Certaines restrictions s'appliquent. Un autre choix de garanties est offert pour les modèles importés. Voyez votre concessionnaire pour obtenir tous les détails. **Comparaisons basées sur le P.D.S.F. et les rabais publiés au moment de l'impression. Le P.D.S.F. de Chrysler est utilisé pour déterminer le prix d'une option lorsqu'elle n'est pas disponible sur un modèle concurrent.



Gagnez dès aujourd'hui des milles AIR MILES^{MC} chez Shell

Dès aujourd'hui, chez les stations Shell participantes, vous pouvez faire plus de millage qu'avec toute autre pétrolière au Canada - grâce aux milles AIR MILES.

Avec chaque plein admissible de Formule Shell, vous accumulerez des milles AIR MILES échangeables contre un voyage gratuit* vers la destination de votre choix, sur les ailes d'Air Canada[®], d'American Airlines[®], de United Airlines[®] ou de USAir[®]. Qu'importe où vous rêvez d'aller, les milles AIR MILES vous y mèneront.

**Adbérez maintenant.
C'est gratuit...**

Et c'est facile! Des formulaires spéciaux d'adhésion instantanée vous permettant de commencer immédiatement à accumuler vos milles AIR MILES sont offerts, en nombre limité, à la station Shell participante la plus près de chez vous.

**Augmentez votre
millage avec
chaque plein.**

S'il n'en reste plus, vous n'avez qu'à remplir un formulaire régulier d'adhésion également offert aux stations Shell participantes ou vous inscrire directement, par téléphone, grâce à la ligne AIR MILES, en composant sans frais le **1 800 567-0180**. Vous recevrez, 4 à 6 semaines plus tard, une carte personnalisée d'adhérent au Programme AIR MILES.

En tant que membre AIR MILES, vous obtiendrez un mille AIR MILES avec chaque


achat de 15 \$ de n'importe quelle essence Formule Shell. Chaque 10 \$ supplémentaire lors du même achat vous procurera un autre mille AIR MILES. De plus, avec chaque achat d'essence, vous pourrez aussi gagner des milles AIR MILES en faisant laver votre voiture (lave-auto payant) et en vous procurant des lubrifiants pour emporter ou toute autre marchandise offerte dans les dépanneurs participants attenants aux stations Shell.

**Les milles AIR MILES peuvent vous
faire voyager en un rien de temps**

Shell n'est qu'un des nombreux commanditaires AIR MILES canadiens chez qui vous pouvez gagner des milles AIR MILES. Avec des commanditaires aussi importants que Sears, la Banque de Montréal, Bell Cellulaire et Le Quincaillier Ro-Na, vous voyagerez gratuitement en un rien de temps.

Faites le plein chez Shell et commencez à accumuler des milles AIR MILES vers les centaines de destinations offertes, de par le monde. Ça, c'est du millage!



Shell  vous aide!

MC

* Achats requis pour accumuler suffisamment de milles AIR MILES. L'adhérent doit payer les taxes applicables, le surplus de bagages et les coûts autres que celui du billet. Toutes les conditions, y compris celle des réservations s'appliquent. Pour plus de renseignements, consultez votre guide de l'adhérent.

Les offres de commanditaires et les lieux de participation peuvent varier. Certaines transactions peuvent ne pas être admissibles.

Le millage entre les destinations est déterminé par les compagnies aériennes participantes. Un minimum de 500 milles AIR MILES par vol aller-retour est requis. Restrictions sur la disponibilité des sièges. Le programme peut subir des modifications sans préavis.

© AIR MILES International Holdings NV. Loyalty Management Group Canada Inc. est un usager inscrit.

† Marque de commerce de Shell Canada Limited.



Un mercenaire russe tue un rebelle afghan

Un mercenaire russe non identifié qui oeuvre pour la Garde nationale du Tadjikistan a tué, vendredi, ce rebelle afghan blessé qui tentait de gagner la frontière de son pays. L'État du Tadjikistan, l'une des ex-républiques soviétiques, a institué l'état d'urgence à ses frontières avec l'Afghanistan afin de contrôler l'afflux de réfugiés et de munitions. Par ailleurs, un officier russe a été tué d'un coup de poignard et un autre a été blessé dans la banlieue de la capitale lettone Riga. Le premier officier a été tué sur le coup après avoir eu la gorge tranchée. L'autre a été blessé mais a pu redémarrer le véhicule et s'enfuir. La Lettonie avait demandé le retrait immédiat de l'ex-Armée rouge, passée sous contrôle russe, après son accession à l'indépendance en 1991. Mais ces opérations ne sont pas terminées.

Le Canada réévalue sa mission de paix dans l'ex-Yougoslavie

OTTAWA (PC, Reuter, AP, AFP) — Le gouvernement canadien décidera sous peu s'il redéploiera des casques bleus à Sarajevo dans le cadre d'une mission de maintien de la paix des Nations unies, a indiqué hier la ministre des Affaires extérieures, Barbara McDougall.

« La situation est plus complexe qu'au moment où nous étions là-bas la dernière fois, mais ça ne veut pas dire que c'est au-dessus de nos capacités », a-t-elle expliqué à sa sortie des Communions.

La mission consisterait à soutenir la distribution humanitaire, une tâche qu'un premier déploiement canadien avait amorcé en rouvrant l'aéroport de Sarajevo, l'an dernier, pour permettre d'acheminer par avions du matériel médical et des vivres.

Des discussions concernant l'ampleur et le lieu du déploiement de troupes canadiennes, ainsi que sur des détails d'ordre technique, étaient toujours en cours, hier, au siège de l'ONU à New York.

Mme McDougall n'a pas voulu indiquer à quel moment le cabinet conservateur prendrait une décision mais a dit que « ce pourrait être bientôt ».

Environ 1200 soldats canadiens devaient aller à Banja Luka, dans le nord de la Bosnie, mais la mission a été annulée en décembre

après le refus des Serbes de les laisser entrer dans la ville.

Près de 150 de ces soldats se trouvent actuellement en Macédoine, et la plupart des autres seront probablement déployés à Sarajevo si la mission de l'ONU se concrétise.

L'Europe et les USA piétinent

Le renforcement des sanctions contre la Serbie et le Monténégro, la levée partielle de l'embargo sur les armes pour permettre aux Musulmans de Bosnie de se défendre et la possibilité d'une action militaire sous mandat de l'ONU ont été évoquées ces dernières semaines.

Entre-temps, la Communauté européenne (CEE) a apporté hier son soutien au plan de paix pour la Bosnie proposé par les médiateurs de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie mais s'est abstenue d'évoquer dès maintenant un éventuel renforcement des sanctions.

Lord David Owen, médiateur de la CEE dans le conflit bosniaque, a lancé hier un appel aux

Etats-Unis pour qu'ils précisent leur position à propos de la Bosnie. Au lendemain de l'échec de la conférence de Genève, dont il était coprésident, il a estimé que seul Washington pouvait convaincre les Musulmans de Bosnie d'accepter le plan de paix accepté par les Croates et en partie par les Serbes.

Le secrétaire d'État américain Warren Christopher a déclaré hier que Bill Clinton estime qu'il faut faire plus pour mettre fin au bain de sang en Bosnie-Herzégovine mais il n'envisage pas d'y envoyer des troupes terrestres. Washington a aussi demandé du temps avant de se prononcer sur le plan de paix pour la Bosnie-Herzégovine.

Pendant ce temps, le commandant suprême des forces armées croates a déclaré hier que ses forces avaient pris le contrôle de tous les objectifs qu'elles s'étaient fixés dans la Krajina et résisteraient aux attaques serbes.

Les forces serbes ont « intensifié leurs attaques » hier sur le front de Zadar et Sibeni, dans le sud de la Croatie, ont affirmé des sources militaires croates, citées par l'agence officielle croate Hina.

Les combats se poursuivaient également dans le nord et l'est de la Bosnie.



Quatre ans d'amour, ça passe Civic.

Depuis quatre ans, la Civic est la voiture préférée au Québec. Il ne s'agit donc pas d'un amour de passage, mais plutôt d'une véritable passion de conduire. Cette fidélité témoigne de l'engagement des québécois envers une gamme de voitures tout aussi fidèles.

LES CONCESSIONNAIRES

HONDA
SELECT

La ceinture de sécurité, on s'y attache.

ÉDITORIAL

Mulroney doit rester

Le Québec et le Canada se porteront plus mal si le premier ministre Brian Mulroney décide de partir. Les rumeurs de démission et les réactions qu'elles provoquent permettent de comprendre un peu mieux chaque jour qui passe les effets négatifs d'un désistement du chef conservateur.

Pourquoi plusieurs, sinon la majorité des analystes et commentateurs, réclament le départ de M. Mulroney? Premier et au fond seul argument: il va perdre la prochaine élection.

Réponse: ni Michael Wilson, le père de la TPS, ni Joe Clark, trop chic type pour un sale boulot, ni Perrin Beatty, à la fois trop conservateur et trop centralisateur, ni Kim Campbell en tant que cible de l'ensemble des éléments réactionnaires du parti et du pays, n'offrent la moindre garantie de succès pour les conservateurs.

Deux autres candidats se pointent également. Mais Jean Charest vise surtout à construire de solides appuis dans le parti et dans la population pour jouer au dauphin du prochain chef, sachant que le PC ne choisira pas deux Québécois de suite. Quant à Bernard Valcourt, disons qu'il manque de sensibilité politique...

Les sondages donnent actuellement les libéraux de Jean Chrétien gagnants, et ce de façon majoritaire. Mais l'impopularité absolue du chef libéral au Québec, sa cote d'amour pas tellement élevée ailleurs, et les premiers thèmes de sa campagne pré-électorale associés à des engagements a priori farfelus sur les finances publiques et le libre-échange réjouissent un Brian Mulroney en quête d'une bonne bataille.

Trois autres partis hantent la scène politique. Le NPD a raté sa relance. Mme Audrey McLaughlin agit comme un leader de vieux parti, aux réactions toujours prévisibles. Restent les deux partis régionaux, le Reform Party et le Bloc québécois. Le premier attend une quarantaine de gains et le second une cinquantaine, en départageant les résultats des sondages sur la carte électorale.

Le premier s'alimente de la haine des éléments les plus réactionnaires du Canada anglais contre Brian Mulroney en particulier, mais aussi d'un mécontentement général contre la situation économique. Un changement de chef chez les conservateurs limitera la popularité du Reform Party mais sans l'effacer du décor.

Le Bloc québécois se prépare à recueillir les débris de M. Mulroney. Fort du ressentiment profond de la population envers Jean Chrétien, de la division des libéraux provinciaux qui éparpillent leurs votes sur la scène fédérale et de l'appui total du Parti québécois, la formation de Lucien Bouchard crie déjà victoire.

Seulement, la présence de Brian Mulroney peut tout changer, le temps venu. Les Québécois aiment voter utile, et répugnent à l'idée de saboter un gouvernement auquel ils donnent des milliards en impôts. L'idée d'un gouvernement à l'italienne ne fait pas fureur dans les auberges. Même les plus nationalistes en voudront pour leur argent, tant que le régime survivra.

Sans M. Mulroney, le Québec est perdu pour les conservateurs. Aucun de ses successeurs éventuels n'a la moindre chance de sauver les meubles. Le premier ministre, lui, peut rêver de garder le Québec malgré toutes les apparences actuelles.

En outre, la fin de la récession — si c'est vrai! — et l'ensemble des discours et des oeuvres de Jean Chrétien donnent à M. Mulroney une chance honnête de ne pas courir à l'abattoir. Qu'il ne la rate pas!

RAYMOND GIROUX

Bloc-notes

Bye bye boss!

Pourquoi joue-t-on à la loterie, au casino, au vidéo-poker ou aux courses de chevaux? Pour plusieurs, c'est un divertissement qui vient mettre un peu d'imprévu et de rêve dans une vie: pour d'autres, l'objectif est de gagner le gros lot et de changer de vie.

L'État québécois, qui gère les loteries depuis plus de 20 ans et s'apprête à se lancer dans les casinos et à autoriser le pari hors-piste... devra se brancher un jour dans le dossier du vidéo-poker, un jeu déclaré illégal en 1991.

Le jeu contribue aux revenus du gouvernement et sa présence régularisatrice a certainement contribué à faire augmenter le nombre de joueurs qui savent qu'ils bénéficient d'une redistribution plus généreuse des revenus.

Dans cet univers balisé et payant pour tous, l'industrie privée des machines à vidéo-poker, non réglementée mais fort populaire, représente plus qu'une activité illégale qui contrevient au code criminel.

La perte de revenus était estimée à un demi-milliard \$ en 1992. Les joueurs réalisent, de leur côté, que l'industrie privée leur retourne moins de revenus que l'État. Des machines « trafiquées » assureraient un retour plus faible sur l'argent « investi ».

Certains gouvernements ont pris les vidéo-poker sous leur houlette. La tendance n'est pas générale cependant. Mais l'an dernier, le Parti québécois pressait le gouvernement libéral de mettre tout bonnement la main sur cette industrie pour en récupérer tous les revenus.

Parions que le vidéo-poker ne sera pas interdit. Pourquoi devrait-il l'être? Des joueurs compulsifs ne devraient pas priver une majorité de ce divertissement.

Mais, pour protéger les consommateurs et s'assurer de nouveaux revenus, faut-il que l'État s'empare de cette industrie, comme le croient les policiers? Peut-on légaliser ce jeu, comme au Nouveau-Brunswick, sans devenir propriétaire ni des établissements, ni des machines? On garantit là-bas un retour de 80% aux parieurs tandis que la province et les propriétaires privés se partagent le reste.

Il faudrait que le gouvernement trouve une façon d'encadrer cette industrie pour éviter les abus et la fraude fiscale.

MARIE GAUQUETTE

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:

PIERRE DES MARAIS II

Éditeur adjoint et rédacteur en chef

J.-JACQUES SAMSON

Vice-président exécutif:

DENIS CLICHE

Président et Éditeur:

ROBERT NORMAND

Directeur de l'information

ANDRÉ FORGUES

Directeur de l'édition:

MICHEL AUDET



Barrage sur la « troisième voie »

L'homme ne s'est jamais consolé d'avoir été mis à la porte du jardin d'Éden. Depuis ce triste jour, la quête du paradis perdu a pris diverses formes: la pierre philosophale, la fontaine de Jouvence, l'Eldorado...

Dans le petit monde politique québécois, cet insaisissable objet de désir a un autre nom: la « troisième voie ». Des générations de politiciens l'ont cherchée inlassablement, mais ils ne l'ont jamais trouvée.

Avec la création du « Club de réflexion » de Jean Allaire et de Mario Dumont, il était inévitable qu'on recommence à en parler, ayant évidemment à l'esprit son corollaire: la création d'un nouveau parti.

C'est cyclique: depuis le milieu des années 1970, le mythe de la « troisième voie » resurgit chaque fois que les positions des deux grands partis semblent se cristalliser aux extrêmes, créant un vide attirant au centre.

En 1975-1976, les anglophones ne pardonnaient pas la loi 22 au gouvernement Bourassa, tandis que plusieurs francophones lui reprochaient sa mollesse face à Pierre Elliott Trudeau, sans oser se lancer pour autant dans l'aventure souverainiste.

Le PNP de Jérôme Choquette et Fabien Roy a bien tenté d'occuper le terrain en s'alliant à l'Union nationale, mais le plan a échoué et, à la surprise générale, c'est l'UN qui en a profité pour faire élire 11 députés et... le PQ.

Huit ans plus tard, à l'automne 1984, alors que le PQ avait dégringolé à 23% dans les sondages, la crainte de voir réapparaître la « troisième voie » a décidé René Lévesque à l'emprunter lui-même, en reculant son parti par le « beau risque ».

Le virage a été tel qu'en 1987 le PQ avait pratiquement perdu toute sa base souverainiste et risquait même d'être évincé



Michel DAVID

par le NPD-Québec. D'où la facilité avec laquelle Pierre Marc Johnson a été éjecté.

N'empêche que moins d'un an plus tard, quand il est apparu que l'arrivée de Jacques Parizeau n'empêcherait pas une nouvelle victoire libérale, les spéculations sur la création d'un nouveau parti ont repris. Sauf qu'avec son discours ambigu, le premier ministre Bourassa a su ratisser suffisamment large pour bloquer le centre.

À première vue, les conditions semblent propices à une nouvelle tentative. Après un semblant d'hésitation, les libéraux paraissent avoir définitivement choisi la voie du fédéralisme, qu'il soit renouvelé ou non, tandis qu'avec Jacques Parizeau, il semble exclu que le PQ revienne à un souverainisme moins intégral.

La tentation de la « troisième voie » serait encore plus forte si M. Bourassa devait quitter la politique et qu'il était remplacé par un ultrafédéraliste, comme Daniel Johnson ou Lise Bacon.

Après l'échec de Meech et le rejet de l'Accord de Charlottetown, il est illusoire d'espérer une réforme en profondeur du fédéralisme dans un avenir prévisible. À plus forte raison, la création d'une authentique Confédération, comme le prévoyait le plan B du rapport Allaire.

À voir M. Bourassa négocier à la baisse comme il l'a fait, l'été dernier, il était évident qu'à ses yeux la seule alternative à la souveraineté était un statu quo plus ou moins maquillé.

Malgré le ballon de Bruxelles, il savait très bien qu'une « superstructure » de ce genre serait rejetée par le Canada anglais.

C'est d'ailleurs la raison qu'il a donnée pour l'écartier dans son discours au congrès spécial de la fin d'août.

Si c'était vrai à ce moment-là, ça doit l'être encore plus depuis le référendum du 26 octobre, non? Il suffit d'entendre Bernard Valcourt pour comprendre qu'il ne faut rien espérer.

Alors elle mène où, la fameuse « troisième voie »? On ne va quand même pas essayer de nous faire croire qu'on va négocier une formule d'États associés avec Jean Chrétien!

Après l'échec de l'accord de lac Meech, plusieurs en étaient arrivés à la conclusion qu'un référendum favorable à souveraineté serait la seule façon de forcer le Canada anglais à négocier un véritable renouvellement du fédéralisme.

C'est même la solution que préconisait le comité Allaire, jusqu'à ce que M. Bourassa mette un terme à ces dangereuses élucubrations en rentrant de convalescence.

Il me semble que ça demeure le seul moyen de faire sauter le barrage qui bloque actuellement la « troisième voie ». C'est après un référendum qu'il faudra décider du genre d'association à proposer au Canada anglais, pas avant.

En attendant, on peut toujours s'amuser à débattre des mérites comparés d'un parlement central commun et d'une association par traité, mais la question demeure largement académique.

Évidemment, il est tentant pour des politiciens de faire miroiter aux Québécois, qui ne demandent qu'à y croire, la possibilité d'avoir le meilleur des deux mondes.

Mais dans l'état actuel des choses, la « troisième voie » demeure un mirage. C'est le Québec libre et indépendant dans un Canada fort et uni de Deschamps. Il y a peut-être des choses plus urgentes à faire qu'à rêver au paradis terrestre. Pour ça, on a l'éternité.

Votre Opinion

Article incongru

(À Mme Isabelle Jinchereau, journaliste)

J'ai été tout simplement bouleversée à la lecture de l'article que vous avez signé en première page de l'édition du quotidien LE SOLEIL du 28 janvier. En plein centre de votre article, vous avez placé une photo qui n'avait pourtant été remise à votre quotidien qu'à une fin spécifique, c'est-à-dire pour la publication de l'avis de décès de mon très cher époux.

Après plusieurs tentatives infructueuses, vous réussissez quand même, dans l'après-midi du 27 janvier 1993, quelques heures à peine après les funérailles de mon mari, à vous entretenir avec moi, profitant de mon immense chagrin pour me parler d'un vol de sacoche dont j'avais été victime, en Floride, le 13 janvier. Vous me poursuiviez de vos questions malgré ma grande émotion et, devant votre

grande insistance, j'ai conclu avec vous que, somme toute, nous devions être prudents lorsque nous déambulions en Floride, insistant cependant pour vous dire que mon mari n'était pas décédé de cet événement et vous demandant surtout de n'absolument rien publier à ce sujet, ce dont vous m'aviez assurée.

Dans votre article que vous titrez « Son mari est mort en courant après un voleur », vous concluez plutôt que mon époux, qui avait été soigné pour de l'arythmie cardiaque, ne serait pas ressorti de l'hôpital, suite au traumatisme subi lorsqu'il s'est mis à la poursuite du voleur. Or, vous écrivez aussi que M. Côté, avant sa mort, aurait aussi eu le temps de me dire: «... c'était peut-être un bel homme mais il t'a quand même enlevé ta bourse... ».

N'avez-vous pas trouvé curieux de constater, de ce que vous pouvez clairement lire des avis du décès de M. Robert Côté ainsi publiés dans votre journal et où vous êtes allée puiser cette

photo dont vous vous êtes ainsi servie, que mon mari était décédé le 22 janvier, soit en quelque sorte, dans la 10^e journée après « être mort en courant après un voleur ».

Et malgré tout cela, vous écrivez aussi que moi, Lise Letarte qui me suis toujours laissée appeler Lise Côté depuis que je partageais ma vie avec feu M. Robert Côté, retournerai quand même en Floride au printemps, concluant donc que ce n'est pas un événement banal comme celui-là qui m'en dissuadera.

Tout cela était-il nécessaire pour votre quotidien? Votre enquête sur les faits de cette affaire d'un vol de sacoche n'aurait-elle pas pu être tenue en un autre moment, peut-être plus propice celui-là? La soussignée et les siens ne méritaient-ils pas au moins un peu de répit dans leur douleur (nous venions tout juste de raccompagner mon mari à son dernier repos)?

En tous les cas, je tiens à ce que vous publiez intégralement la présente (y compris sa conclu-

sion) dans l'Opinion du lecteur de la page éditoriale.

Lise Côté, épouse de Robert Côté, décédé en Floride le 22 janvier 1993

Chère madame,

Cet article visait uniquement à faire de la prévention sur l'épidémie de vol aux dépens des touristes en Floride. Loin de moi l'idée d'avoir voulu étaler votre vie privée. Toutefois, après réflexion, il nous est apparu indispensable de diffuser l'identité de votre époux. Le contraire aurait pu entraîner des recherches plus persistantes de la part d'autres médias, qui auraient vite fait de feuilleter les avis de décès et de solliciter une entrevue.

Je privilégiais d'abord un entretien avec vos enfants et j'ai pris la peine de leur demander si vous étiez en état de parler de cette affaire. Si vous aviez refusé de nous parler, j'aurais parfaitement compris, surtout en ce jour de funérailles. Enfin, la confection du titre relève de l'équipe du pupitre du journal.

Isabelle Jinchereau

LES IDÉES DU JOUR

Une stratégie pour redresser les finances publiques

Extraits du mémoire que la Chambre de commerce du Québec présentera à la Commission parlementaire du budget et de l'administration sur les finances publiques dont les travaux commencent aujourd'hui.

En fait, le gouvernement devrait plutôt s'attaquer aux problèmes de fond qui contribuent aux pressions sur les dépenses. À cet égard, on peut regrouper ainsi les types de questions à examiner :

— les fonctions de production ou la façon de produire les services publics ;

— la privatisation de fonctions remplies par l'État ou des organismes relevant du gouvernement ;

— la gestion de la demande de services publics ;

— la remise en question de la nécessité et de la pertinence de divers programmes de dépenses et organismes d'État.

Fonctions de production

La gestion centralisée des ressources publiques apparaît bien archaïque en comparaison des modes de gestion des grandes organisations. Il n'existe aucun élément de marché ou de concurrence dans le secteur public qui permettrait de guider l'allocation des ressources et de faire des comparaisons d'efficacité et de performance. Or, dans les grandes entreprises, on assiste présentement :

a) à une décentralisation des fonctions de gestion ; b) à une augmentation considérable de la flexibilité des modes de gestion et de production ; c) à un recours grandissant à la sous-traitance vers de petites unités très efficaces et spécialisées.

Dans le secteur public au Québec, on constate que les fonctions de production sont très rigides en raison du mode bureaucratique de gestion des ressources, de la nature des conventions collectives de travail et de la centralisation des décisions budgétaires. Les gestionnaires de l'État, malgré leur bonne volonté, n'ont pas souvent l'occasion d'innover, d'accroître la productivité du système, de changer les façons de faire. Les structures des conventions collectives, avec des définitions rigoureuses de tâches dans divers secteurs de l'activité gouvernementale, relèvent d'un modèle applicable au secteur manufacturier des années 1950.

Un des moyens fondamentaux

pour amener une gestion efficace du secteur public demeure l'introduction d'éléments de concurrence dans tous les domaines du secteur public où il est possible de le faire. Il faut confier aux forces du marché le soin d'orienter l'allocation des ressources dans la production de services publics. Lorsque l'on examine l'activité du secteur public, on constate que l'introduction d'éléments de concurrence est possible dans plusieurs domaines où l'État juge nécessaire de produire des services. L'exemple de certains pays est révélateur à cet égard.

Il faut souligner ici une contradiction profonde de l'organisation de la vie économique par les gouvernements. D'une part, au nom de l'intérêt public, on légifère pour éliminer les monopoles dans le secteur privé. La concurrence demeure, estime-t-on à juste titre, le meilleur système pour susciter l'efficacité, stimuler l'innovation, réduire les coûts et donner les meilleurs services aux consommateurs.

En revanche, on semble dans plusieurs milieux trouver toutes sortes de vertus et de mérites aux monopoles publics. Quand c'est l'État qui « monopolise », c'est excellent ! Pourquoi l'absence de concurrence produirait-elle de bons résultats dans le cas des services publics alors qu'elle mérite d'être bannie dans le secteur privé ?

Privatisation

Au cours des trois dernières décennies, pour diverses raisons historiques, on a confié à l'État la production de toute une série de services. De plus, l'État s'est impliqué dans l'économie à titre d'entrepreneur par le biais de toute une gamme de sociétés paragouvernementales. Il faut s'interroger sérieusement sur la pertinence économique de son engagement comme producteur de biens et services. L'expérience en cette matière montre qu'en général un producteur privé, à cause de la concurrence et de la nécessité d'être rentable, est plus efficace que l'État.

Le gouvernement peut fixer, par exemple, en matière de services, des normes de base pour assurer l'accessibilité ou la couverture de besoins jugés essen-



M. Daniel Johnson, président du Conseil du Trésor, et M. Gérard D. Levesque, ministre des Finances, pourrout-ils convaincre les Québécois de la nécessité de « vivre selon leurs moyens » ?

tiels et confier la production de ces services au secteur privé. Ainsi, dans le cas des services d'assurance de diverses natures, l'État peut fixer des règles de base et confier aux entreprises spécialisées dans ces domaines le soin d'assurer la population.

D'ailleurs le gouvernement utilise déjà cette stratégie à certaines fins. En effet, en matière de prêts garantis aux entreprises, il fixe les critères d'admissibilité et ce sont les institutions privées qui avancent les fonds et gèrent le portefeuille de prêts.

Gestion de la demande

Pour introduire les principes de concurrence dans le secteur public, il faut aussi agir du côté de la demande de services publics. Il faut préciser au départ que l'introduction de mécanismes autorégulateurs de demande n'a pas pour objet de réduire la demande là où

il n'y a pas d'indications d'une surconsommation, comme c'est le cas par exemple pour l'éducation. De plus, l'utilisation de mécanismes comme la tarification n'a pas pour objet de faire supporter aux utilisateurs de services publics de nouveaux coûts, en plus des taxes qu'ils ont déjà à payer.

Au contraire, le principe suppose qu'au lieu de financer certaines dépenses par la taxation, on remplace celle-ci par un système de tarification reflétant le coût des services. Avec une plus grande efficacité de production de services publics, le coût net pour les contribuables devrait en fait diminuer. De façon plus spécifique, l'utilisation d'une tarification de la demande de services qui peut prendre diverses formes a pour objet :

— de compléter la stratégie visant à accroître l'efficacité des

ressources dans la production de services publics et à créer un environnement plus compétitif dans ce secteur. En effet la qualité des services et la productivité ont plus de chance d'augmenter si l'utilisateur paie pour les services qu'il requiert et qu'il peut en choisir le producteur. Dans une réforme de la production de services publics semblable à celle que nous proposons, le système de production doit être redevable aux décisions des usagers ;

— de faire connaître aux usagers le coût des services publics. Dans un monopole d'État, où la production de services publics est financée par la taxation générale, on ne connaît pas le coût des services produits de sorte que la société ne reçoit aucune indication sur la productivité des ressources engagées, la qualité de la gestion... Par un système de tarifica-

tion, les usagers connaîtront les secteurs improductifs dans la production de services publics et exerceront des pressions pour faire baisser les coûts ;

— de restreindre la demande dans les cas où il y a surconsommation de services publics. L'offre de certains services publics sans aucun mécanisme de discipline de la demande conduit nécessairement à une forme de surconsommation de services et donc à une surproduction de services publics. Il peut y avoir d'ailleurs dans certains secteurs une interaction entre l'offre et la demande sans contrainte qui mène à une croissance continue des dépenses publiques.

Remise en question du bien-fondé de divers programmes et organismes d'État

En se contentant de couper de façon générale dans les dépenses publiques, on ne remet jamais en cause la pertinence des diverses dépenses du gouvernement. Or, lorsqu'une organisation est en période de crise budgétaire, l'examen détaillé du bien-fondé des diverses dépenses devient un exercice essentiel.

Tel qu'indiqué plus haut, on a créé plusieurs organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux pour répondre à divers besoins spécifiques. Également, on a créé de multiples directions au sein de divers ministères. Il est certain que des besoins identifiés autrefois se sont modifiés. Il n'est donc plus requis que le gouvernement continue toujours à rendre un certain nombre de ces services. En outre, une modification dans la façon d'opérer la gestion de la bureaucratie peut conduire à une opération d'amincissement de plusieurs ministères.

Cet exercice du type « zéro base budget » est devenu essentiel dans les présentes conditions et devrait conduire à l'abolition d'un certain nombre d'organismes, de comités, de conseils et de directions au sein des ministères.

LE POUVOIR DE S'ENRICHIR

POUR UN REER HAUTE PERFORMANCE OPTEZ POUR UN CPG DU TRUST ROYAL

TAUX BONIFIÉ DE 1/4 % SUR LES REER-CPG DE 25 000 \$ ET PLUS. PÉRIODE D'OFFRE LIMITÉE.

7^{3/4} %

UNE PLANIFICATION REER SIMPLIFIÉE

Afin de vous aider à simplifier et diversifier vos placements en vue d'un meilleur rendement, le Trust Royal vous propose le REER DIVERSIFIÉ. Cet outil de placement haute performance vous indique la meilleure combinaison de placements pour atteindre vos objectifs de croissance et protéger vos acquis. Il vous est offert sans frais et exclusivement par le Trust Royal.

Terme de 5 ans

Le Trust Royal vous garantit un taux égal ou supérieur au taux CPG-REER affiché par ses concurrents.*

UNE CONTRIBUTION MAXIMALE POUR UNE ÉCONOMIE D'IMPÔT COLOSSALE

Si vous avez besoin d'un prêt REER afin de maximiser votre contribution, le Trust Royal vous offre son « Prêt Express » au taux préférentiel. Pour en savoir davantage sur le CPG haute performance ainsi que sur le REER DIVERSIFIÉ, rendez-vous à la succursale du Trust Royal la plus près de chez vous ou composez le 1-800-463-3663.

PLUS RICHE. PLUS RAPIDEMENT. PLUS SÛREMENT.



Le Trust Royal porte conseil

* Taux égal ou supérieur au taux CPG-REER de 1 à 5 ans affiché par la Banque de Montréal, la Banque Scotia, la CIBC, la Banque Royale, la Banque TD et le Canada Trust. Offres-bonuses exclues. Taux sujet à changement. En vigueur jusqu'au 31 mars 1993.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES pour 14 h heure de Montréal

<p>BCZ.3008.F le mardi 16 février 1993 100 311 MANILLES, CHEVILLES ET MAILLONS</p> <p>Admissibilité : Place d'affaires au Québec</p> <p>Garantie de soumission : 40 000 \$ (Soumission partielle acceptable)</p> <p>Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)</p>	<p>EDS.34819.A le mardi 16 février 1993 Région Richelieu Secteur des Seigneuries</p> <p>CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE PUIITS D'ACCÈS DANS LA MUNICIPALITÉ DE CHAMBLÉ</p> <p>Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec</p> <p>Garantie de soumission : 20 000 \$</p> <p>Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)</p>	<p>EGT.34261.F le mardi 16 février 1993 7600 BORNES ET RACCORDS DE MISE À LA TERRE</p> <p>Admissibilité : Place d'affaires au Québec</p> <p>Garantie de soumission : 30 000 \$ (Soumission partielle acceptable)</p> <p>Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)</p>
<p>HCT.33004.A le mardi 16 février 1993 Région Mauricie Centrale nucléaire Gentilly 2</p> <p>TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'ISOLATION SUR LA PARTIE EXTERIEURE DES LIGNES DE VAPEUR</p> <p>Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec</p> <p>Garantie de soumission : 20 000 \$</p> <p>Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)</p>	<p>JSG.23155.A le mardi 16 février 1993 Région Matapédia Secteur Bas St-Laurent</p> <p>FOURNITURE D'UN BÂTIMENT DE DISTRIBUTION INCLUANT LES BUREAUX, GARAGES ET AUTRES SERVICES</p> <p>Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec</p> <p>Garantie de soumission : 100 000 \$</p> <p>Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)</p>	<p>LCP.38751.A le mardi 16 février 1993 Région Maisonneuve</p> <p>SERVICES DE MAIN D'OEUVRE SPÉCIALISÉE ET D'ÉQUIPEMENT POUR LA CONSTRUCTION ET LES MODIFICATIONS DE POSTES DE RÉPARTITION ET AUTRES PROPRIÉTÉS</p> <p>Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec</p> <p>Garantie de soumission : 100 000 \$</p> <p>Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)</p>

Le document d'appel d'offres peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant :

HYDRO-QUÉBEC
VICE-PRÉSIDENCE APPROVISIONNEMENT ET SERVICES
Direction Approvisionnement de l'exploitation
Service Achats, Contrats et Surplus d'actif
140, boul. Crémazie, ouest, 10^e étage
Montréal (Québec) H2P 1C3
Pour renseignements : (514) 858-2830

A PARTIR DU 1^{ER} MARS 1993, LE PRIX DE VENTE DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES SERA DE 25 À 125 \$ (TAXES DE VENTE INCLUSES) DÉPENDANT DU NOMBRE DE VOLUMES ET DE DESSINS.

LE MONTANT DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES EST NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé, de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance ou de lettre de crédit irrévocable ou d'obligations au porteur.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone de télex et/ou de télécopieur lors de sa demande du document d'appel d'offres.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service,
Achats, Contrats et Surplus d'actif
René Cantin, ing.

LA
VENTE DU MILLION
 TOUT, TOUT, TOUT EST RÉDUIT
 COMMENCEZ À PAYER DANS 1 AN

C'EST GARANTI

aucun comptant
 aucun paiement
 aucun intérêt
 le meilleur prix

COMMENCEZ
 À PAYER LE
12 FÉVRIER*
94

OUVERT LE DIMANCHE
 12h à 17h
 SAUF RIMOUSKI

AVEZ-VOUS GAGNÉ ?
DES GAGNANTS DE 1 000 \$
 en bons d'achat à tous les mille clients
DES GAGNANTS DE 5 000 \$
 en argent, à tous les cinq mille clients
CAROLE ROY et JEAN-MARC PAGEAU
 vous informent,
 Du LUNDI au VENDREDI, au cours des ÉMISSIONS :
 CLAIRE LAMARCHE : (17h) LE TVA (18h) Ad Lib (22h)

MAINTENANT 16 616 ACHETEURS ET ACHETEUSES
 14 000° M. Clermont Gravel gagne 1 000 \$**
 15 000° Mme Desneiges Thériault gagne 5 000 \$**
 16 000° Mme Paule Chamberland gagne 1 000 \$**

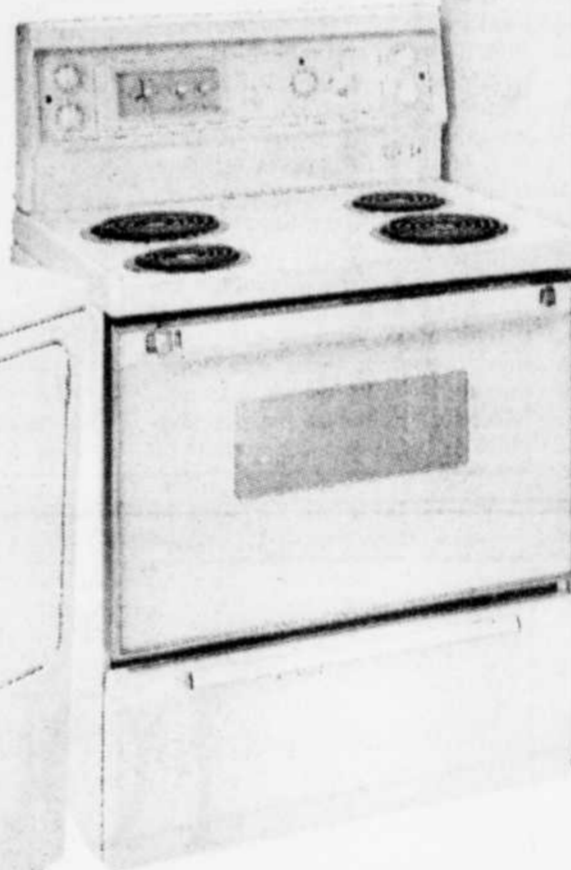


SERVICE
 QUALITÉ
 GARANTIE

Laveuse et sècheuse
 McClary
 (92694) (92697)

699,⁹⁵\$

MCCLARY



Cuisinière McClary
 (110131)

499,⁹⁵\$



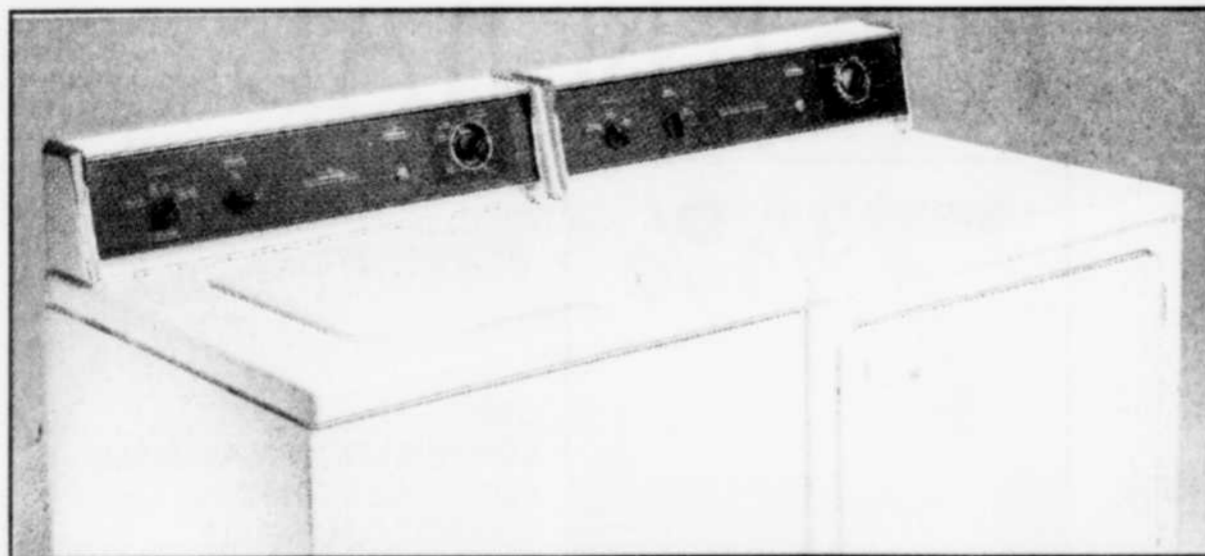
17
 pi. cu.

Réfrigérateur McClary
 (112725)

599,⁹⁵\$

MCCLARY
 les 4 appareils

1 799,⁹⁵\$



GENERAL ELECTRIC

Laveuse (112757)
 5 programmes de lavage
 3 sélections de température
 3 niveaux d'eau
 Distributeur de javellisant

Sècheuse (112758)
 4 programmes de séchage
 3 sélections de température
 Filtre / accès facile

819,⁹⁵\$



GENERAL ELECTRIC

Lave-vaisselle électronique (093862)
 Action de lavage à 3 niveaux
 Filtre autonettoyant
 Broyeur d'aliments mous
 9 cycles
 Détecteur de température
 Disponible : panneaux noir,
 blanc ou amande

599,⁹⁵\$

** Règlements disponibles en magasin. Les personnes désignées seront rejointes et devront répondre correctement à une question d'aptitude en mathématiques avant d'être déclarées gagnantes.

A M E U B L E M E N T S
TANGUAY

Cartes de crédit acceptées.
 * Sous réserve de l'approbation du service de crédit. Ne payez que les taxes de vente. Certains frais administratifs peuvent être crédités au moment d'un paiement comptant.

LIVRAISON ET SERVICE GRATUITS À LA GRANDEUR DE LA PROVINCE!

LÉVIS:
 5720, boul. Étienne-Dalloire
 (angle Kennedy)
833-4511

BEAUPORT:
 535, boul. Ste-Anne
667-6282

LES SAULES:
 Carrefour Les Saules
 5150, boul. l'Ornière
871-4411

TROIS-RIVIÈRES:
 2200, boul. des Récollets
(819) 373-1111

RIMOUSKI:
 822, boul. Ste-Anne (route 132)
 POINTE-AU-PÈRE
725-4411

LIVRAISON ET SERVICE:
 QUÉBEC: **847-4411**
 TROIS-RIVIÈRES: **(819) 373-1111**
 RIMOUSKI: **725-4411**